

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 11 avril 2016 (18 H)  
Compte-rendu de séance

### ✿ 37 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal

#### ✿ Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions

➤ La délibération n° 8/39 « Prime de fin d'année » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°11/42 « Association Rugby Culture Passion – Festival Rugbimage – Attribution d'une subvention » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°13/44 « Activités de loisirs en direction des jeunes – tarifs des activités sportives » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Albi Bleu Marine - FN » .

➤ La délibération n°27/58 « Aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals – Projet d'équipement structurant – Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Socialiste et Citoyen » et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°34/65 « Construction d'un outil de production mutualisé d'eau potable, approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

#### ✿ Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité

➤ La délibération n°7/38 « Finances et commerce : instauration de la taxe annuelle sur les friches commerciales » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Albi Bleu Marine – FN», abstentionS du groupe « Socialiste et Citoyen» et de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°28/59 « Quartier de Cantepau – projet de renouvellement urbain ANRU -signature du protocole de préfiguration » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre du groupe « Albi Bleu Marine - FN ».

**\* Délibération n°27/58 « Aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals – Projet d'équipement structurant – Lancement du concours »:**

**Vote de la composition du jury :**

Vote à bulletin secret :

Le groupe « Albi Bleu-Marine - FN » ne participe pas au vote.

Farah Kheloufi et Roland Foissac assurent le dépouillement.

**Nombre de votants : 38**

38 listes trouvées dans l'urne

37 listes conformes à la liste proposée

1 vote nul

Après avoir voté à scrutin secret, les membres suivants sont élus pour représenter le conseil municipal au jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals :

**Membres titulaires du jury de concours :**

- Michel Franques
- Muriel Roques Etienne
- Pierre-Marie Sénes
- Naïma Marengo
- Fabien Lacoste

**Membres suppléants du jury de concours :**

- Louis Barret
- Patrick Béteille
- Claude Lecomte
- Enrico Spataro
- Pascal Pragnère

**\* Rectificatif du compte rendu du conseil municipal du 15 février 2016 :**

Lors de la séance du conseil municipal du 15 février 2016, Pascal Pragnère a présenté le vœu « *Dépolluons l'air Albigeois : pour l'arrêt des brûlages et de l'écobuage en ville* », vœu pour lequel Jean-Michel Bouat s'est abstenu.

## \* Voeux

**1/ Deux voeux relatifs aux compteurs Linky sont présentés au conseil municipal, un présenté par Dominique Mas, l'autre présenté par le groupe Majoritaire :**

### **Conseil Municipal du 11 avril 2016**

Vœu présenté par Dominique MAS

élue du CLIC Front de Gauche

L'installation du compteur Linky par ERDF suscite de multiples interrogations dans la population tarnaise. Des assemblées citoyennes réunissent de nombreuses personnes (200 à ALBI à l'initiative du CLIC). L'inquiétude est palpable sur ce sujet.

En conséquence, les élu(e)s du conseil municipal d'Albi, à l'écoute de la population albigeoise et de l'Association des Maires de France (AMF), se faisant l'écho d'un certain nombre d'arguments quant aux risques liés à la pose de ces compteurs, demandent à ERDF de pouvoir garantir et apporter des réponses sur les points suivants :

- a) Assurer la prévention du risque sanitaire (électro-sensibilité des habitants, installation cancérogène selon l'OMS,...)
- b) Assurer que les collectivités soient dégagées de toutes responsabilités liées aux radiofréquences et autres phénomènes liés aux compteurs, si des problèmes sont rencontrés (pannes d'appareils électroménagers, pannes à répétition sur les matériels informatiques, incendie, piratage aisé des compteurs communicants)...
- c) Assurer que soit maintenu le respect de la vie privée et des libertés individuelles (le compteur ne doit pas permettre d'inter réagir sur le réseau privé des propriétaires, sauf avec leur accord).
- d) Assurer la possibilité du libre choix à l'usager d'avoir ou non cet appareil chez lui.
- e) Assurer l'installation d'un compteur agréé par un organisme indépendant qui ait validé les mesures de protection.

Dans l'attente de garanties et de réponses sur ces points, le Conseil municipal d'Albi en sa séance du 11/04/2016, demande à ERDF, dans un premier temps, de surseoir à toute installation de cet équipement, et, dans un deuxième temps, se positionnera par délibération sur l'installation de ces compteurs.

Dominique MAS – Roland FOISSAC  
Ensemble – Changeons d'Albi-Front de gauche



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Voeu présenté par la majorité municipale

L'installation du compteur Linky suscite de multiples interrogations d'une partie de la population albigeoise. Pour lever ces inquiétudes, il appartient à l'Etat de fournir une information exhaustive, objective et transparente sur l'obligation donnée à ERDF d'installer cette nouvelle génération de compteurs aux termes des articles R.341-4 du code de l'énergie, et de répondre aux différents questionnements que ce déploiement suscite.

En conséquence, les élus du Conseil municipal d'Albi:

- se référant également à la position exprimée par l'Association des Maires de France qui souligne la difficulté pour les maires à agir légalement dans ce domaine,
- considérant que le redéploiement de cette nouvelle génération de compteurs relève de la compétence de l'Etat qui agit conformément aux directives européennes,

demandent au Gouvernement d'apporter les réponses aux questions soulevées par l'installation des compteurs Linky et d'assumer officiellement leur déploiement localement.

Réuni en séance le 11/04/2016, le conseil municipal de la ville d'Albi, mandate le maire pour adresser un courrier au Premier Ministre en ce sens.

**Mme le Maire indique que la ville n'a pas le droit de se positionner sur la légalité ou non de ces compteurs.**

**Elle met les vœux au vote de l'assemblée et propose à celle-ci d'inclure dans le courrier adressé au Premier Ministre les différentes questions présentées par Dominique Mas, à savoir les points a, b, c, d, e, de son vœu.**

### Vote du vœu présenté par Dominique Mas :

**Pour : 5 (la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Catherine Biau et Fabien Lacoste du groupe « Socialiste et Citoyen »)**

**Abstention : 1 (Christophe Ramond du groupe « Socialiste et Citoyen »)**

**Contre : 35 (les groupes Majoritaire et « Albi Bleu Marine - FN »)**

### Vote du vœu présenté par la Majorité Municipale

**Pour : 35 (les groupes Majoritaire et « Albi Bleu Marine - FN »)**

**Abstentions : 6 (le groupe « Socialiste et Citoyen » et la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes)**

## 2/ Roland Foissac présente un vœu sur la Loi Travail

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

VOEU présenté par Roland FOISSAC  
élu CLIC Front de Gauche

Plusieurs centaines de milliers de manifestants (salariés, chômeurs, jeunes,...) participent dans tout le pays à différentes mobilisations contre la loi Travail. A Albi les manifestations ont rassemblé des milliers de nos concitoyens de toutes générations dont plusieurs centaines de lycéens les 9, 17, 24, 31 mars et le 9 avril. Elles témoignent d'une très large adhésion au mot d'ordre de « retrait » dans l'intérêt des salariés et de la jeunesse.

Ce mouvement bénéficie d'un soutien massif de l'opinion publique à cette exigence : la pétition en ligne « Loi Travail : non, merci » a recueilli 1.300.000 signatures dans toute la France et 70% des Français considèrent « mauvais » le projet de loi.

- Considérant que cette loi n'est pas une question uniquement nationale mais que ses mesures impacteront directement les Albigeois et notre bassin de vie et d'emploi ;
- Considérant que le droit du travail doit être le même pour tous, que l'augmentation du temps de travail ou encore la modification de la législation relative aux situations de licenciements économiques ne vont pas réduire le chômage mais au contraire renforcer la précarisation des salarié-e-s et faciliter les licenciements ;
- Considérant enfin qu'il est essentiel de savoir entendre l'opinion publique et qu'il est urgent de rebâtir un véritable dialogue social ;
- Considérant que la mise en place de ce dialogue social est un pré requis indispensable afin de proposer de nouvelles mesures en faveur de l'emploi et de la protection des salariés ;

Les élu-e-s albigeois-es réunis en Conseil municipal le 11 avril 2016 se prononcent pour le retrait du projet de loi actuel, pour ouvrir une négociation ayant pour objectif de trouver des mesures efficaces pour l'emploi, pour les droits des salariés et de la jeunesse.

CLIC FRONT DE GAUCHE

Dominique MAS

Roland FOISSAC



#### **Vote du vœu présenté par Roland Foissac :**

**Pour : 3 (la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »)**

**Abstentions : 3 (le groupe « Albi Bleu Marine – FN »)**

**Le groupe Majoritaire ne participe pas au vote.**

**Conseil Municipal**  
**Séance Publique du 11 avril 2016**

**1 / 32 - Décisions du Maire**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**2 / 33 - Tarifs des droits de place - marchés de nuit 2016**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**3 / 34 - Maintien de la garantie d'emprunt à l'Association St-Joseph Foyer de Jeunes Travailleurs suite au réaménagement de prêts déjà garantis par la Ville d'Albi**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**4 / 35 - Garantie d'emprunt à Habitat Social Pact 81 - Constuction de 8 maisons Les Issards - 263 079 Euros (Montant de la garantie 50 %)**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**5 / 36 - Convention avec l'État relative au fonds de soutien aux Collectivités Territoriales - contrats de la Caisse d'Épargne**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**6 / 37 - Convention avec l'État relative au fonds de soutien aux Collectivités Territoriales - contrats de prêts de la SFIL**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**7 / 38 - Finances et commerce : instauration de la taxe annuelle sur les friches commerciales**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**8 / 39 - Prime de fin d'année**

*Gisèle DEDIEU, rapporteur*

**9 / 40 - Fixation des taux d'avancement**

*Gisèle DEDIEU, rapporteur*

**10 / 41 - Création d'emplois saisonniers**

*Gisèle DEDIEU, rapporteur*

**11 / 42 - Association Rugby Culture Passion - Festival Rugbimage - Attribution d'une subvention**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**12 / 43 - Salto Albigeois - Association Black Cats 8 Pool - Association Athlé Relais d'Oc - Comité d'Animation et de promotion du SCA XV - Albi Basket 81 - ECLA - ASPTT Ominisport - Streets Ladies - Association Objectif Force - Association Marche Nordique - Athlé Tarn Passion - Albi Football Club - Bowling Club Albigeois - aides financières - Avenant 1 convention subvention : Albi Basket 81 - ECLA - ASPTT Omnisport - convention d'attribution subvention Salto Albigeois**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**13 / 44 - Activités de loisirs en direction des jeunes - tarifs des activités sportives**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**14 / 45 - Albi Vélo sport - Albigeoise 2016 - Masters de Vélo - aide financière - avenant n°1 à la convention de la subvention 2016**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**15 / 46 - Association la Route du Sud Cycliste - la Route du Sud 2016 - aide financière - convention**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**16 / 47 - Albi Bridge Club - Convention d'occupation des locaux**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**17 / 48 - Tourisme : demande de classement d'Albi en commune touristique puis en station classée de tourisme**

*Michel FRANQUES, rapporteur*

**18 / 49 - Cie Les mouches du Coche - attribution de subvention au titre de l'année 2016**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**19 / 50 - Association Résonance-attribution de subvention au titre de l'année 2016**

*Naïma MARENGO, rapporteur*

**20 / 51 - Centre Culturel Occitan Albigeois : convention de mise à disposition de locaux**

*France GERBAL-MEDALLE, rapporteur*

**21 / 52 - Orgue de la Madeleine - réparations, demande de subvention**

*Philippe BONNECARRERE, rapporteur*

**22 / 53 - Tableau La Lamentation - Restauration du support et cadre, demande de subvention**

*Philippe BONNECARRERE, rapporteur*

**23 / 54 - Ateliers Périscolaires - 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2015/2016 -Subventions associations**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**24 / 55 - Association "DIKELITU" - Attribution d'une subvention**

*Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur*

**25 / 56 - Comité de quartier du Rudel - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le 20ème anniversaire**

*Enrico SPATARO, rapporteur*

**26 / 57 - Nouvelle association de quartier la Mouline-le Gô - Attribution d'une subvention pour aide au démarrage -**

*Enrico SPATARO, rapporteur*

**27 / 58 - Aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals – Projet d'équipement structurant - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**28 / 59 - Quartier de Cantepau - projet de renouvellement urbain ANRU - signature du protocole de préfiguration**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**29 / 60 - Avenue Albert Thomas/impasse de la Marinié – emplacement réservé n°16 - acquisition de biens immobiliers aux Consorts Huc**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**30 / 61 - Avenue Albert Thomas – diminution de l'emprise acquise au Département du Tarn en vue de l'élargissement d'une voie**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**31 / 62 - Rue René Rouquier – cession d'une partie d'un espace public à un riverain – ouverture d'une enquête publique de déclassement**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**32 / 63 - Rue René Rouquier - Substitution de la Société Française des Habitations Economiques (SFHE) par la Société MESOLIA HABITAT**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**33 / 64 - Canavières - création d'une nouvelle zone d'aménagement différé (ZAD) par la communauté d'Agglomération de l'Albigeois – avis favorable de la commune**

*Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur*

**34 / 65 - Construction d'un outil de production mutualisé d'eau potable, approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et**

**Saint-Juéry.**

*Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur*

**35 / 66 - Transfert au Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques » (IRVE).**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**36 / 67 - Fourniture de carburants : constitution d'un groupement de commandes et autorisation de signature des marchés**

*Bruno LAILHEUGUE, rapporteur*

**37 / 68 - Nouvelle dénomination de l'impasse Compayré : Impasse Azémar**

*Patrick BETEILLE, rapporteur*



AFFAIRES GÉNÉRALES

**1 / 32 - Décisions du Maire**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Philippe BONNECARRERE, Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1 / 32 - Décisions du Maire

référence(s) :

**Service pilote : Direction générale des services**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Je vous demande de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE**

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

**2 / 33 - Tarifs des droits de place - marchés de nuit 2016**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**2 / 33 - Tarifs des droits de place - marchés de nuit 2016**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

**Service pilote : Marchés - terrasses**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Le 4 août 2015, la ville d'Albi a organisé un marché de nuit place de la Pile à l'occasion de la semaine fédérale du cyclotourisme.

Cet événement a rassemblé une vingtaine de producteurs et commerçants des marchés hebdomadaires de la ville et a permis à 2 000 personnes de déguster des produits du marché dans une ambiance festive au cœur de la cité épiscopale.

Face à ce succès, la ville d'Albi a décidé de renouveler l'expérience en 2016. 5 marchés de nuit sont donc programmés concomitamment avec des animations culturelles :

- le 25 juin : marché place de la Pile - animations de la Saint-Jean ;
- le 21 juin : marché places de la Pile et Sainte-Cécile - fête de la musique ;
- les 19 juillet, 2 août et 16 août : marchés place de la Pile et Sainte-Cécile - place aux artistes.

La présente délibération a pour but de fixer les tarifs applicables aux producteurs et commerçants à cette occasion.

Je vous propose donc les tarifs suivants :

- 5 € le mètre linéaire par marché (tarif non abonné) ;
- 20€ le mètre linéaire pour les 5 marchés (tarif abonné).

Ces tarifs prennent en compte la fourniture d'électricité.

Les recettes seront à inscrire sur le budget de l'exercice en cours, section de fonctionnement, chapitre 73, fonction 91, article 7336.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

les tarifs des droits de place présentés ci-dessus.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**3 / 34 - Maintien de la garantie d'emprunt à l'Association St-Joseph Foyer de Jeunes Travailleurs suite au réaménagement de prêts déjà garantis par la Ville d'Albi**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## FINANCES

### 3 / 34 - Maintien de la garantie d'emprunt à l'Association St-Joseph Foyer de Jeunes Travailleurs suite au réaménagement de prêts déjà garantis par la Ville d'Albi

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

#### Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La Ville d'Albi a garanti à hauteur de 50 % deux emprunts à l'Association St-Joseph Foyer de Jeunes travailleurs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations comme suit :

Référence Ville Albi	Numéro prêt banque	Montant initial	Délibération	Durée initiale
5349	1009130	213 428,00 €	29/305 du 17/12/2001	35 ans
5367	1042275	225 000,00 €	7/236 du 27/09/2004	20 ans

L'Association St-Joseph Foyer de Jeunes Travailleurs a sollicité de la Caisse des Dépôts & Consignations, qui a accepté, le réaménagement des Lignes du Prêt Réaménagées référencées en annexe à la présente délibération, selon de nouvelles caractéristiques financières, comme ci-dessous :

Avenant	N° Ligne du prêt	Capital restant dû au 01/06/2016	Échéance finale	Taux
46330	1009130	50 874,40 €	01/06/2019	Livret A +0,70%
46330	1042275	130 160,57 €	01/06/2028	Livret A +1,150%

La Ville d'Albi et le Conseil Départemental sont sollicités à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt.

Je vous invite donc à maintenir la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 90 518,00 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre l'Association St-Joseph Foyer de Jeunes travailleurs et la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU l'avenant de réaménagement au contrat de prêt N° 46330 en annexe signé entre l'Association St-Joseph Foyer de Jeunes travailleurs, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## **DECIDE**

**Article 1** : La ville d'Albi réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

**Article 2** : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles , à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/06/2015 est de 1,00 %.

**Article 3** : La garantie de la Ville d'Albi est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts & Consignations, la Ville d'Albi s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**Article 5** : Le conseil municipal autorise son représentant ou une personne dûment habilitée à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts & Consignations et l'Emprunteur.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



FINANCES

**4 / 35 - Garantie d'emprunt à Habitat Social Pact 81 - Constuction de 8 maisons Les Issards - 263 079 Euros (Montant de la garantie 50 %)**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## FINANCES

### **4 / 35 - Garantie d'emprunt à Habitat Social Pact 81 - Constuction de 8 maisons Les Issards - 263 079 Euros (Montant de la garantie 50 %)**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Habitat Social Pact 81 sollicite de la Ville d'Albi la garantie d'un emprunt.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 8 maisons aux Issards à Albi.

La Ville d'Albi et le Conseil Départemental sont sollicités à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt.

Ce prêt est en cours de négociation auprès de CILEO pour un montant de 263 079,00 € d'une durée de 25 ans à taux fixe de 1 %.

Je vous invite donc à accorder la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 131 539,50 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Habitat Social Pact 81 et CILEO, ainsi qu'à la convention de garantie d'emprunt.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

#### **DÉCIDE**

d'accorder la garantie de la Ville d'Albi à Habitat Social Pact 81 à hauteur de 50 %, soit pour un montant total de 131 539,50 € sur 25 ans à taux fixe de 1 %, sans différé d'amortissement avec des annuités constantes, pour financer la construction de 8 maisons aux Issards à Albi.

**AUTORISE**

le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre CILEO et Habitat Social Pact 81, ainsi qu'à la convention de garantie d'emprunt.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**5 / 36 - Convention avec l'État relative au fonds de soutien aux Collectivités Territoriales - contrats de la Caisse d'Épargne**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## FINANCES

### **5 / 36 - Convention avec l'État relative au fonds de soutien aux Collectivités Territoriales - contrats de la Caisse d'Épargne**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

L'article 92 de la loi 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances modifiée pour 2014 a créé un fonds de soutien de l'État pour aider les collectivités « ayant souscrit des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés à risque ».

L'aide de l'État peut être utilisée soit pour rembourser par anticipation tout ou partie du contrat (lors de réaménagements par exemple), soit pour faire face à une dégradation des conditions lors des échéances futures.

Le 30 avril 2015, la commune d'Albi a déposé un dossier pour les 4 prêts potentiellement éligibles à ce fonds.

Le 22 février 2016, l'État a notifié à la commune d'Albi sa décision d'attribution d'une aide pour deux prêts (2001/09228-491 et 2001/09228-492) souscrits auprès de la Caisse d'Épargne. La commune d'Albi dispose d'un délai de 3 mois pour accepter cette aide.

Ces 2 prêts souscrits en 2007 sont des prêts à taux fixes qui peuvent avoir une échéance variable si le taux à 10 ans (CMS10 ans) est inférieur au taux à 2 ans (CMS 2ans). Depuis leur souscription, les échéances de ces deux prêts ont toujours été basées sur le taux fixe initial.

Leur capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 1 258 448,44 € (taux = 3,20 % - durée résiduelle = 6 ans) pour le premier et 3 517 007,03 € (taux = 3,09 % - durée résiduelle = 10 ans) pour le second.

La Caisse d'Épargne a proposé un réaménagement de ces prêts mais, compte tenu des conditions proposées, il n'est pas apparu opportun de procéder au réaménagement. Cela dit, ces prêts restent éligibles au fonds de soutien et pourront en bénéficier lors d'un réaménagement futur ou d'une éventuelle dégradation des conditions financières d'une ou plusieurs échéances.

Ainsi, pour bénéficier de l'aide de l'État, je vous propose d'autoriser le maire à signer la convention avec le représentant de l'État dont le modèle est joint en annexe.

Ces aides sont assujetties à la signature d'un protocole transactionnel entre le prêteur et l'emprunteur. Les modèles de protocole (un par prêt) sont joints en annexe et je vous propose d'autoriser le maire à les signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 modifiée de finances pour 2014,

VU le décret N°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015,

VU la notification de l'aide de l'État du 22 février 2016,

VU le projet de convention entre la collectivité et le représentant de l'État annexé à la délibération,

VU les deux protocoles transactionnels annexés à la délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**AUTORISE**

le maire à conclure d'une part une convention avec le représentant de l'État permettant ultérieurement le versement de l'aide et d'autre part les deux protocoles transactionnels annexés à la présente délibération.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**6 / 37 - Convention avec l'État relative au fonds de soutien aux Collectivités Territoriales - contrats de prêts de la SFIL**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## FINANCES

### **6 / 37 - Convention avec l'État relative au fonds de soutien aux Collectivités Territoriales - contrats de prêts de la SFIL**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Budget général**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

L'article 92 de la loi 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances modifiée pour 2014 a créé un fonds de soutien de l'État pour aider les collectivités « ayant souscrit des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés à risque ».

L'aide de l'État peut être utilisée soit pour rembourser par anticipation tout ou partie du contrat (lors de réaménagements par exemple), soit pour faire face à une dégradation des conditions lors des échéances futures.

Le 30 avril 2015, la commune d'Albi a déposé un dossier pour les 4 prêts potentiellement éligibles à ce fonds.

Le 22 février 2016, l'État a notifié à la commune d'Albi sa décision d'attribution d'une aide pour deux prêts (504-MPH257807EUR et 502-MIN258253EUR001) souscrits auprès de la SFIL.

La commune d'Albi dispose d'un délai de 3 mois pour accepter cette aide.

Ces 2 prêts, souscrits en 2005 et 2006, sont des prêts à taux fixe qui peuvent avoir une échéance variable si le taux à 10 ans (CMS10 ans) est inférieur au taux à 2 ans (CMS 2ans) augmenté de 0,30 %. Depuis leur souscription, les échéances de ces 2 prêts ont toujours été basées sur le taux fixe.

Le prêt 504 a été réaménagé en 2014 (montant 2 787 362,25 € - taux = 3,36 % - durée résiduelle = 6 ans) mais, l'aide de l'État ayant une date d'effet rétroactive, ce prêt peut en bénéficier.

Concernant le prêt 502 (capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2016 = 3 556 051,27 € - taux = 2,99 % - durée résiduelle = 10 ans), la SFIL a proposé un réaménagement mais, compte tenu des conditions proposées, il n'est pas apparu opportun de procéder au réaménagement. Cela dit, ce prêt reste éligible au fonds de soutien et pourra en bénéficier lors d'un réaménagement futur ou d'une éventuelle dégradation des conditions financières de ce prêt.

Ainsi, pour bénéficier de l'aide de l'État, je vous propose d'autoriser le maire à signer avec le représentant de l'État la convention dont le modèle est joint en annexe.

Ces aides sont assujetties à la signature d'un protocole transactionnel entre le prêteur et l'emprunteur. Le modèle de ce protocole est joint en annexe et je vous propose d'autoriser le maire à le signer.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**



VU l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 modifiée de finances pour 2014,

VU le décret N°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015,

VU la notification de l'aide de l'état du 22 février 2016,

VU le projet de convention entre la collectivité et le représentant de l'État annexé à la délibération,

VU le protocole transactionnel annexé à la délibération,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**AUTORISE**

le maire à conclure d'une part une convention avec le représentant de l'État permettant le versement de l'aide et d'autre part le protocole transactionnel avec la SFIL annexé à la présente délibération.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

FINANCES

**7 / 38 - Finances et commerce : instauration de la taxe annuelle sur les friches commerciales**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## FINANCES

### 7 / 38 - Finances et commerce : instauration de la taxe annuelle sur les friches commerciales

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Commerce - Tourisme**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Affaires financières

Tourisme et commerce

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

#### **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Depuis le début des années 2000, la collectivité poursuit une action volontariste en faveur du commerce albigeois. C'est ainsi qu'elle a mené notamment trois programmes FISAC dans le cadre de l'opération « *Pour une politique active du commerce albigeois* », destinée à aménager et rééquilibrer les pôles commerciaux de la ville, renforcer l'attractivité commerciale et revitaliser le secteur alimentaire du centre ville, notamment par le biais de la requalification du marché couvert.

Albi possède aujourd'hui près d'un millier de commerces dont près de 700 en centre ville. A côté des grandes enseignes nationales, elle compte une structure commerciale variée et dynamique avec de nombreux indépendants spécialisés qui fixent une clientèle fidèle grâce à des produits et à un service de qualité.

Afin de permettre à nos commerces de centre ville de disposer de nouveaux atouts, l'équipe municipale s'était engagée à proposer le classement du cœur de ville en zone d'intérêt touristique, dossier auquel elle travaillait depuis 2013.

Cette démarche a abouti avec le classement du cœur commercial de la cité en zone d'intérêt touristique par arrêté préfectoral du 27 mars 2015.

Ce classement permet à l'ensemble des commerces du secteur classé d'ouvrir le dimanche sans contraintes (espace urbain de la Cité épiscopale étendu au secteur sauvegardé, la partie du faubourg du Vigan comprenant les secteurs rénovés et commerçants des rues Croix-Verte et Séré-de-Rivières, le nouvel espace urbain, culturel et de congrès des Cordeliers).

Par ce classement, c'est la qualité et le dynamisme de nos commerces de centre ville qui ont été reconnus.

Dans cette même dynamique, l'action de la collectivité se poursuit pour renforcer l'attractivité de notre ville, au travers notamment d'une offre culturelle, événementielle, touristique et de congrès destinée à attirer de nouvelles clientèles au bénéfice de nos commerces.

Dans un contexte économique complexe, la Ville d'Albi entend à présent compléter son action en faveur du commerce par le biais d'une stratégie de prospection de nouvelles enseignes et d'action sur les locaux commerciaux vacants.

Dans le cadre de cette démarche prospective, il s'agit ainsi de répertorier et de cartographier les potentialités foncières et immobilières disponibles dans l'objectif de faciliter le lien entre les propriétaires

et les développeurs potentiels et de favoriser ainsi la création d'enseignes nouvelles, qu'il s'agisse de franchises ou de commerces indépendants.

Il s'agit également d'engager une action ciblée sur les locaux commerciaux inoccupés et laissés à l'abandon qui nuisent à l'attractivité et à la bonne image de nos commerces au travers de l'instauration de la taxe sur les friches commerciales.

La présence de locaux commerciaux inoccupés pendant plusieurs années a incité le législateur à renforcer, dans la loi de finances pour 2013, les modalités de la taxe sur les friches commerciales afin de dissuader les propriétaires de ces surfaces de les laisser en friche sans les remettre sur le marché.

Le Code général des impôts permet de lutter contre les locaux commerciaux vacants notamment lorsque ceux-ci sont l'objet de spéculations locatives. L'article 1530 du Code général des impôts ouvre ainsi aux collectivités la possibilité d'instaurer une taxe annuelle sur les friches commerciales.

Le champ d'application de cette taxe concerne l'ensemble des biens situés sur le territoire de la commune qui remplissent les deux critères suivants :

- être assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties : les immeubles de bureaux, les immeubles affectés à une activité commerciale, les aires de stationnement des centres commerciaux, les lieux de dépôt ou de stockage,
- ne plus être affectés à une activité soumise à cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et être restés inoccupés pendant cette période.

Toutefois, la taxe n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable (en cas de contentieux, de redressement judiciaire ...).

La taxe est assise sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties conformément à l'article 1388 du CGI. Les taux sont fixés de plein droit à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième année et 20 % à compter de la troisième année d'imposition.

Le conseil municipal peut majorer ces taux dans la limite du double et ainsi les fixer :

- entre 10 % et 20 % la première année d'imposition,
- entre 15 % et 30 % la deuxième année d'imposition,
- entre 20 % et 40 % à compter de la troisième année d'imposition.

Par ce dispositif fiscal, la collectivité entend encourager la redynamisation de l'offre commerciale, notamment du centre ville, via une remise sur le marché des locaux commerciaux vacants, maîtriser la hausse des loyers commerciaux et contribuer ainsi à une régulation raisonnée de ces loyers.

Ainsi il est proposé au conseil municipal d'instituer sur le territoire de la commune la taxe annuelle sur les friches commerciales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, article 1530, modifié par l'article 83 de la loi N° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013,

CONSIDÉRANT qu'il revient au conseil municipal d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales afin d'encourager la redynamisation de l'offre commerciale

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'institution de la taxe annuelle sur les friches commerciales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**PRECISE**

que les taux de la taxe sont fixés de plein droit à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième année d'imposition et 20 % à compter de la troisième année d'imposition.

**AUTORISE**

le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par cette taxe.

**Nombre de votants : 41**

**Pour : 32 (le groupe Majoritaire)**

**Abstentions : 6 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Contre : 3 (le groupe "Albi Bleu-Marine - FN")**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

**8 / 39 - Prime de fin d'année**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## RESSOURCES HUMAINES

### **8 / 39 - Prime de fin d'année**

référence(s) :

Comité technique du 29 mars 2016

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Direction des ressources humaines**

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

#### **Gisèle DEDIEU, rapporteur**

Les agents de la ville d'Albi bénéficient d'une prime dite « prime de fin d'année » égale au smic brut mensuel en vigueur au 31 décembre de l'année écoulée et versée en deux fois, pour moitié en juin et en novembre.

Cette prime a été initialement délibérée par le conseil municipal du 5 février 1985, et ses conditions d'attribution ont été fixées par délibération du 11 juillet de la même année.

Elle a été re-délibérée à plusieurs reprises, lors du conseil municipal du 6 mai 2002 pour la dernière fois.

La prime de fin d'année est versée aux agents titulaires, stagiaires et aux contractuels de droit public sur emploi permanent. Elle est versée dans la même proportion que le salaire pour les agents à temps partiel ou à temps non complet et au prorata du temps de présence pour les agents arrivant ou partant en cours d'année.

Il est donc proposé au conseil municipal de mettre à jour la délibération relative au versement de la prime de fin d'année.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations des conseils municipaux des 5 février et 11 juillet 1985, du 6 mai 2002,

Vu l'avis du comité technique en date du 29 mars 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **DÉCIDE**

de fixer le montant de la prime de fin d'année pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet au smic brut mensuel en vigueur au 31 décembre de l'année écoulée.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de l'exercice en cours, chapitre 012.

**Nombre de votants : 41**

**Abstentions : 3 (la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



RESSOURCES HUMAINES

**9 / 40 - Fixation des taux d'avancement**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## RESSOURCES HUMAINES

### **9 / 40 - Fixation des taux d'avancement**

référence(s) :

Comité technique du 29 mars 2016

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

**Service pilote : Direction des ressources humaines**

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

**Gisèle DEDIEU, rapporteur**

Depuis 2007, la détermination des taux maximum d'avancement pour les avancements de grade des fonctionnaires territoriaux est du ressort des assemblées délibérantes des collectivités.

Initialement établis par grade en 2007, les taux d'avancement de la ville d'Albi ont été définis par catégorie en 2008, à hauteur de 20% pour les catégories A et B, et 15% en C (20% pour les grades soumis à condition d'examen).

Ils ont été portés à 25% pour chacune des catégories A, B et C en 2012.

Dans l'objectif de favoriser l'évolution de carrière des agents de la collectivité, et après concertation avec les organisations syndicales représentées au sein de ses services, il est proposé de porter dès 2016 les taux maximum d'avancement à 30% pour chacune des catégories A, B et C.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,

VU l'avis émis par le Comité Technique en date du 29 mars 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la fixation des taux maximum d'avancement à 30% pour chacune des catégories A, B et C.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

**10 / 41 - Création d'emplois saisonniers**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## RESSOURCES HUMAINES

### 10 / 41 - Création d'emplois saisonniers

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Direction des ressources humaines**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

#### **Gisèle DEDIEU, rapporteur**

Afin d'assurer le fonctionnement du service public en faisant face aux besoins saisonniers liés à la période estivale, il est nécessaire de recruter comme chaque année, du personnel saisonnier durant cette période.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'emplois d'agents non titulaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le besoin en emplois saisonniers pour la période estivale 2016 est estimé à 130 emplois.

Les agents ainsi recrutés, percevront une rémunération calculée sur le taux horaire du SMIC au prorata des heures de travail effectuées, augmentée des droits subséquents à congés payés.

Par ailleurs, pour les besoins liés à l'activité des centres de loisirs, les agents non titulaires seront recrutés sur un contrat d'engagement éducatif, et seront rémunérés à la vacation (1 vacation = 9h30 de présence) en fonction des niveaux de qualification, à savoir :

- sans diplôme ou en cours de préparation du BAFA – taux brut de la vacation = 50 €
- titulaire BAFA – taux brut de la vacation = 58 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Vu le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **DÉCIDE**

la création d'emplois d'agents non titulaires saisonniers pour l'été 2016 sur la base de 130 emplois.

**DIT QUE**

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de l'exercice en cours, chapitre 012.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**11 / 42 - Association Rugby Culture Passion - Festival Rugbimage - Attribution d'une subvention**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## SPORTS

### 11 / 42 - Association Rugby Culture Passion - Festival Rugbimage - Attribution d'une subvention

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Affaires culturelles

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques , Naïma Marengo

#### **Michel FRANQUES, rapporteur**

L'association Rugby Culture et Passion a organisé du 4 au 08 avril 2016 la deuxième édition du festival Rugbimage.

La ville d'Albi avait déjà été partenaire de cette manifestation en 2015 car elle concrétise la transversalité de l'action municipale entre le sport et la culture.

L'idée conductrice de ce festival est de créer une manifestation qui valorise l'image du rugby :

- en associant la culture et le rugby
- en proposant des lieux d'échanges et de réflexion sur le rugby
- en organisant des rencontres sportives
- en créant une manifestation qui valorise notre territoire
- en ouvrant le festival à l'international
- en ancrant le festival dans notre département .

Au programme :

- Une compétition photographique sur deux thèmes :
  - photos de la Coupe du Monde de rugby 2015
  - photos « regards sur le rugby masculin et féminin dans les deux hémisphères »

Les 50 meilleures photos seront exposées au grand Théâtre du 29 mars au 29 avril

- Une compétition audiovisuelle :
  - Concours de films amateurs et professionnels sur le thème du rugby dont le lauréat sera désigné par un jury international.
  - sont programmées des projections de films en partenariat avec l'Institut national de l'Audiovisuel sur les grands moments du rugby tarnais dont les grandes heures du XIII albigeois ( le 6 avril )
- Une compétition littéraire :
  - Concours du meilleur article et meilleure interview
- Deux journées d'échanges et de débats :
  - le 4 et 5 avril Symposium sur la performance auditorium du Lycée Fonlabour
  - Mardi 4 avril La mêlée au cœur du rugby à la Maison des sports

Une soirée de Gala au pavillon d'Honneur est prévue le Mardi 5 avril sous la Présidence de Pierre Camou le Président de la Fédération Française de Rugby.

Pour aider à mener à bien ce festival, la ville d'Albi mettra à disposition des éducateurs, les salles du Grand Théâtre ainsi que le Pavillon d'honneur de la ville d'Albi pour le repas de gala.

Au delà de la mise à disposition à titre gratuit des équipements municipaux, je vous propose d'accompagner financièrement ce projet en versant à l'association Rugby Culture et Passion une subvention de 10 000 € (8 000 € au titre des sports et 2000 € au titre de la culture).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Rugby Culture Passion (8 000 € au titre des sports et 2 000 € au titre de la culture)

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits au budget 2016 chapitre 65, fonction 40, article 6574 et fonction 30, article 6574.

**Nombre de votants : 41**

**Abstention : 1 ( Pascal Pragnère de la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



SPORTS

**12 / 43 - Salto Albigeois - Association Black Cats 8 Pool - Association Athlé Relais d'Oc - Comité d'Animation et de promotion du SCA XV - Albi Basket 81 - ECLA - ASPTT Ominisport - Streets Ladies - Association Objectif Force - Association Marche Nordique - Athlé Tarn Passion - Albi Football Club - Bowling Club Albigeois - aides financières - Avenant 1 convention subvention : Albi Basket 81 - ECLA - ASPTT Omnisport - convention d'attribution subvention Salto Albigeois**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## SPORTS

**12 / 43 - Salto Albigeois - Association Black Cats 8 Pool - Association Athlé Relais d'Oc - Comité d'Animation et de promotion du SCA XV - Albi Basket 81 - ECLA - ASPTT Ominisport - Streets Ladies - Association Objectif Force - Association Marche Nordique - Athlé Tarn Passion - Albi Football Club - Bowling Club Albigeois - aides financières - Avenant 1 convention subvention : Albi Basket 81 - ECLA - ASPTT Omnisport - convention d'attribution subvention Salto Albigeois**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 29 mars 2016

### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

### **Salto Albigeois - Championnat de France de gymnastique :**

La Fédération Française de gymnastique a confié au Salto Albigeois l'organisation des championnats de France par équipes National A. C'est la reconnaissance de la compétence et du sérieux des dirigeants du Salto qui fait suite au succès de la Coupe de France organisée en 2013 .

Cette compétition se déroulera au parc des expositions d'Albi les 27- 28 et 29 mai 2016.

Elle concerne les meilleurs gymnastes français garçons et filles qui se sont qualifiés lors des tours éliminatoires précédents dans leur zone interrégionale.

Sur l'ensemble de la compétition ce n'est pas moins de 1500 gymnastes qui seront présents sur le territoire Albigeois.

Le budget de la manifestation s'élève à 150 000 €, les principaux postes de dépenses étant la participation aux frais de gestion du parc des expositions, des tribunes (2000 places) , la prise en charge du jury, l'hébergement des équipes de la coupe de France.

Le conseil départemental du Tarn, la région Midi Pyrénées Languedoc Roussillon ont assuré le Salto Albigeois de leur soutien financier, les partenaires privés et les entrées constituent l'autre partie des recettes.

Concernant la ville d'Albi, je vous propose d'accompagner le Salto Albigeois en lui allouant une subvention de 40 000 € et en mettant à disposition des bénévoles du club des agents du service des sports pour le déplacement et la mise en place du matériel gymnique.

### **Association Black Cats 8 Pool - Championnat de France de billard :**

L'association Black Cats 8 Pool, s'est vue confier par la Fédération Française de Billard, l'organisation de la coupe de France de billard.

Cette compétition qui regroupe l'élite du billard français se déroulera au parc des expositions les 5/6/7 et 8 mai 2016 et accueillera plus de 300 joueurs venus de toutes les régions de France.

Pour pouvoir organiser cette compétition Nationale, l'association Black Cats 8 Pool a reçu le soutien de la

Fédération Française de Billard qui a mis à disposition 40 billards de compétition ainsi que les juges et arbitres de la compétition.

Le budget d'organisation de cette manifestation avoisine les 30 000 €, les charges les plus importantes étant le transport des billards, le défraiement des membres de la délégation de la Fédération Française de Billard et la participation aux frais de gestion du parc des expositions.

Pour aider l'Association Black Cats 8 Pool à financer l'ensemble des charges, compte-tenu de l'intérêt de cette manifestation sur le plan économique et pour récompenser l'effort des 30 bénévoles du club qui vont œuvrer pour la réussite de ce tournoi, je vous propose d'accorder une aide financière de 7 000 € .

### **Athlé Relais d'Oc - Trail de l'Albigeois :**

L'association Athlé Relais d'Oc organise le vendredi 27 mai 2016 la 10<sup>ième</sup> édition du trail de l'Albigeois. Cette épreuve populaire de course à pied, de randonneurs et de spécialistes de la course nordique regroupe plus de 2500 participants.

Cette manifestation est un moyen unique de découvrir les rues, des lieux inédits et des sites de la ville tout en participant à une épreuve sportive.

Parmi les participants, de nombreux sportifs Albigeois, ainsi que des spécialistes de ce type d'épreuve venus de toute la région.

Pour aider l'association Athlé Relais d'Oc à organiser cette manifestation, au delà de l'implication du service des sports, du service logistique et de la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes de Pratgraussals, je vous propose de reconduire la contribution de la ville à l'identique de celle de l'an passé, soit 1 500 €.

### **Comité d'Animation et de Promotion du Sporting Club Albigeois XV : Albi Trott'tour**

Le Comité d'Animation et de Promotion du Sporting Club Albigeois XV fort du succès de la première édition propose de reconduire l'organisation de Albi Trott'tour.

Cette édition se déroulera du lundi 13 au vendredi 17 juin 2016, elle verra s'affronter 120 patineurs répartis dans 24 équipes composées d'enfants licenciés dans les clubs sportifs de la ville.

Organisation de la manifestation :

L'épreuve se déroulera sur 5 étapes en centre ville, une par jour à compter du lundi 13 juin dont une épreuve contre la montre par équipe le mercredi 15 juin. Le lieu d'accueil et le départ de chaque étape sera donné à 19 h sur l'esplanade du Grand Théâtre.

L'arrivée de la dernière étape le vendredi 17 juin sera jugée au stadium municipal.

Le budget de la manifestation est estimé à 20 000 €, l'essentiel des dépenses étant l'achat des trottinettes qui seront prêtées aux concurrents, les frais de communication et les récompenses.

Pour aider le Comité d'Animation et de Promotion du Sporting Club Albigeois XV à mener à bien ce projet, qui doit permettre de mobiliser les jeunes sportifs Albigeois des divers clubs et de créer une animation dans les rues de la ville, je vous propose d'accompagner les organisateurs en leur accordant une aide financière de 1 000 €.

### **Albi Basket 81 : Tournois 3 x 3 :**

Albi Basket 81 propose de reconduire l'organisation d'un tournoi 3 x 3 sur la place du Vigan les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016.

C'est l'occasion pour Albi Basket 81 de proposer aux jeunes Albigeois de participer à ce tournoi et au public d'assister à un spectacle sportif.

Organisation :

- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet : après midi, animation basket à destination des collégiens  
début de soirée démonstration section sport adapté  
de 19 h à 23 h tournoi 3x3 départementale
- samedi 2 juillet : matin animation basket à destination des enfants des écoles  
après midi : tournoi 3x3 quartiers et tournoi 3x3 entreprises  
de 16 h à 23 h tournoi régional

Pour cette organisation, Albi Basket 81 met en œuvre l'ensemble de la logistique technique, dont la location et la mise en place des panneaux de basket, le traçage des terrains, ainsi que toute la gestion informatique pour la gestion des matchs. Elle prend également en charge les frais d'arbitrage. La ville d'Albi accompagne Albi Basket 81 en mettant à sa disposition le matériel nécessaire, barrières, tables, chaises...

Au delà de l'aspect d'organisation, je vous propose d'accompagner financièrement Albi Basket 81 en lui octroyant une subvention de 3 000 € correspondant aux divers frais d'organisation liés à l'événement.

### **ECLA - Music Jump**

L'ECLA athlétisme organise, le samedi 04 juin 2016, sur la piste du stadium municipal, son traditionnel Music Jump à partir de 16 h30.

Épreuves inscrites au programme :

- Homme : 100m – 400m – 1500m -110 m haies – hauteur – longueur - javelot - poids
- Femme : 100m – 400m – 800m -100mhaies - hauteur - perche - triple saut- Marteau - poids - disque

Ce programme comprend deux épreuves de niveau national : la longueur et le poids masculin. Les autres épreuves sont de niveau régional et inter régional.

Le budget estimatif du meeting s'élève à 19 550 €, le département et la région apportent leur soutien. Les partenaires privés et les recettes buvettes-entrées permettent d'assurer l'équilibre financier de la manifestation. Les principales dépenses sont les primes distribuées aux athlètes (8 000€) et les défraiements des frais de déplacement.

Pour permettre à l'ECLA Albi de constituer un plateau d'athlètes de qualité sur les différentes épreuves et de pouvoir inscrire ce meeting d'athlétisme parmi les plus relevés de la région, je vous propose d'accompagner les organisateurs en leur attribuant une aide financière de 5 000 € qui permettra de participer aux frais de déplacement de certains athlètes et aux frais de fonctionnement du Music Jump 2016.

### **Streets Ladies :**

Le club des majorettes d'Albi, les Streets Ladies ont participé au championnat de France à Nantes. Pour cette petite association, ce déplacement constitue une charge importante puisque le budget prévisionnel s'élève à 6 600€. Pour pouvoir organiser ce déplacement, le club prend à sa charge une partie des dépenses, et une participation financière est demandée aux majorettes (35 €) ainsi qu'aux accompagnants (85 €). Compte-tenu du rôle social de l'association dans la vie locale, de son implication lors des derniers championnats d'Europe des majorettes au mois d'août dernier, je vous propose d'accompagner les Streets Ladies en prenant en charge une partie du déplacement en leur octroyant une subvention de 2 500 €.

### **ASPTT Tennis de Table : 24 H tennis de table**

La section tennis de table de l'ASPTT organise les 3 et 04 juillet prochains au COSEC la troisième édition des 24 h00 non stop.

Ce tournoi s'adresse à tous les licenciés garçons et filles à partir de 14 ans, chaque équipe est composée de 2 ou 3 joueurs, 32 équipes sont attendues.

La compétition débutera le samedi à 12h00, pointage des équipes à 10h 30.

Pour aider l'ASPTT Tennis de Table à organiser le tournoi des 24 h 00 non stop et participer aux frais d'organisation, je vous propose d'accorder une aide financière de 1 000 €.

### **ASPTT Omnisport :**

Devenu propriétaire du stade de Caussels en mars 2015, l'ASPTT Omnisports a dû acquitter les factures de gaz et d'électricité du gymnase et de la Tour pour la période de mars à septembre 2015.

Le montant des fluides pour cette période s'élève à 5103 €.

Considérant que sur cette période cet équipement a été géré par le service des sports et mis à disposition des clubs de la ville et des scolaires, je vous propose de prendre à notre charge la facture des fluides et de verser une subvention de 5 103 € à l'ASPTT Omnisports.

### **Association Objectif Force :**

Cette jeune association Albigeoise créée en janvier 2016, qui compte une quinzaine d'adhérents, pratique la force athlétique et participe à de nombreuses compétitions en France et à l'étranger.

Après avoir obtenu un titre de vice-champion de France de soulevé de terre, en catégorie seniors, moins de 100 kg, Mathias Jamme, s'est qualifié pour les championnats d'Europe GPC qui se dérouleront du 5 au 11 juin prochains à Rovaniemi en Finlande, et qui sont qualificatifs pour les championnats du Monde.

Le budget pour participer à ce championnat d'Europe, ( trajet, hébergement athlète + entraîneur) s'élève à 3 500 €. Compte tenu du niveau de la compétition, je vous propose de prendre en charge une partie des frais de déplacement et de verser une subvention de 500 € à l'association Objectif Force.

### **Marche Nordique Albigeoise :**

Le club de Marche Nordique Albigeois (MNA) organise un rassemblement de marche nordique ouvert à tous les 27 /28 et 29 mai 2016 dont une randonnée nordique « la nordique Episcopale » à Albi le vendredi 27 mai. Cette randonnée est l'occasion pour les dirigeants de MNA d'accueillir les marcheurs espagnols du club «Nordic Walking Girona» dans le cadre du jumelage avec la ville de Gérone.

L'ensemble des randonneurs pourra participer au trail de l'Albigeois qui est programmé à la même date, une occasion de proposer une randonnée sportive permettant une découverte atypique de notre ville.

Pour aider l'association dans l'organisation de cette manifestation, au-delà de la contribution technique des services communication, logistique et sport, je vous propose d'accompagner la Marche Nordique Albigeoise en lui accordant une aide financière de 1 000 €.

### **Athlé Tarn Passion :**

Albi 24 H

La Fédération Française d'Athlétisme a proposé la candidature de la ville d'Albi pour l'organisation des championnats d'Europe des 24 heures 2016 à l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (UAI) qui a retenu cette proposition.

Ce choix confirme le succès des deux dernières éditions dont celle de l'an passé qui servait de support aux championnats de France mais surtout le savoir faire des dirigeants Albigeois dans l'organisation de ce type d'épreuve.

Cette épreuve se déroulera au stadium municipal les 23 et 24 octobre 2016 et accueillera 260 athlètes hommes et femmes venus de 27 pays auxquels s'ajoutent une centaine d'accompagnants et d'officiels. En parallèle, une course open (hors championnat) permettra aux athlètes, non retenus dans les équipes nationales, de pouvoir participer. Une centaine sont attendus.

Les athlètes se mesureront sur un parcours de 1,4 km autour du stade, le départ est prévu samedi 22 à 10h00 avenue Colonel Teyssier.

Les organisateurs sont soumis au respect d'un cahier des charges qui leur impose diverses obligations dont :

-l'organisation de l'accueil des délégations

- l'organisation de l'épreuve :

- tracé du parcours
- organisation des espaces de ravitaillement pour chaque délégation
- mise à disposition des espaces de repos et de soins
- les ravitaillements des athlètes

- l'organisation des hébergements, du transfert des délégations de l'aéroport de Blagnac à Albi, des déplacements intra- muraux ( Hôtels - stade)

- l'organisation des cérémonies d'ouverture et de clôture.

Pour mener a bien ce projet la ville d'Albi accompagnera les dirigeants d'Albi 24h en leur mettant à disposition :

- à titre gratuit le stadium, la piste d'athlétisme, le COSEC, le Pavillon d'Honneur de la ville d'Albi, la Maison des sports
- les compétences des services techniques, communication, Albi Congrès et service des sports qui pilote cette manifestation.

Le budget de ce championnat s'élève à 80 000 €, les principales dépenses étant l'hébergement des délégations, la restauration la location du matériel ( chronométrie et tentes ) le transport intérieur. Pour boucler ce budget les organisateurs ont sollicité les collectivités territoriales (ville département - région) l' UAI prendra à sa charge les transports aéroport – Albi, la Fédération Française d'Athlétisme mettra à disposition des organisateurs les officiels.

Compte tenu de l'impact sur l'image pour la ville que représente cette manifestation, présence de nombreux athlètes et accompagnants étrangers, des retombées économiques (restauration,hôtellerie), je vous propose de prendre en charge une partie des frais engagés et de verser à Albi 24 h une subvention de 20 000€.

### **Albi Football Club :**

Albi Football Club mène depuis de nombreuses années des actions d'insertion et d'intégration des jeunes à travers la pratique du football. Cette année, deux actions sont inscrites à leur programme. La première aura lieu les 20 et 21 avril avec les centres sociaux d'Albi et la deuxième journée aura lieu le 30 juin au stade Mazicou durant laquelle sera organisé un tournoi de foot pour les enfants scolarisés dans les IME.

Je vous propose d'accorder, au-delà de la mise à disposition gratuite des installations (stade, chapiteau Mazicou) une subvention de 400 € pour participer aux frais d'organisation, récompenses et collations.

### **Bowling Club Albigeois**

Le bowling club d'Albi, créé en 2006, se développe en participant à des compétitions régionales et nationales, en dynamisant l'école de bowling, en accueillant des enfants dans le cadre de l'école municipale des sports et en organisant chaque année un grand tournoi national.

Ce tournoi se déroulera du 5 au 8 mai 2016 et accueillera plus de 120 joueurs venus de la France entière.

Côté résultats sportifs, l'équipe féminine vient d'accéder à la nationale 3, ce qui les conduit à faire des déplacements importants : Clermont Ferrand, La Rochelle, Aix les Bains.

Pour aider le bowling club d'Albi dans l'organisation de ce tournoi et aux joueurs de pouvoir poursuivre leur aventure sportive au niveau national, je vous propose de leur accorder une aide financière de 900 euros.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention d'attribution de subvention au Salto Albigeois,

VU le projet d'avenant n°1 avec les associations Albi Basket 81, ECLA et l'ASPTT Omnisport,

VU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **DÉCIDE**

d'attribuer les subventions suivantes :

- 40 000 € au Salto Albigeois
- 7 000 € à l'association Black Cats 8 Pool
- 1 500 € à l'association Athlé Relais d'Oc
- 1 000 € au Comité d'Animation et de Promotion du Sporting Club Albigeois XV
- 3 000 € à Albi Basket 81
- 5 000 € à l'E.C.L.A.
- 5 103 € à l'ASPTT Omnisport
- 1 000 € à l'ASPTT section tennis de table par l'intermédiaire de l'avenant n° 1 à la convention ASPTT Omnisport 2016
- 2 500 € à l'association Streets Ladies
- 500 € à l'association Objectif Force
- 1000 € à l'association Marche Nordique
- 20 000 € à l'association Athlé Tarn Passion
- 400 € à l'association Albi Football Club
- 900 € au Bowling Club Albigeois

### **APPROUVE**

les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2016 à l'ASPTT Omnisport.

**AUTORISE**

le maire à signer les avenants n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2016 à l'ASPTT Omnisport.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2016 à l'ECLA.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2016 à l'ECLA.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2015/2016 à Albi Basket 81.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2015/2016 à Albi Basket 81.

**APPROUVE**

les termes du projet de convention pour l'attribution de la subvention 2016 avec le Salto Albigeois.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention pour l'attribution de la subvention 2016 avec le Salto Albigeois.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits au budget 2016 chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



SPORTS

**13 / 44 - Activités de loisirs en direction des jeunes - tarifs des activités sportives**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## SPORTS

### 13 / 44 - Activités de loisirs en direction des jeunes - tarifs des activités sportives

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel FRANQUES, rapporteur**

La ville d'Albi propose cet été un programme d'animations sportives sur la base de loisirs de Cantepau. Elle propose également des sorties et des stages hors Albi, afin de permettre aux jeunes Albigeois qui n'ont pas la chance de partir en vacances, de découvrir d'autres lieux et d'autres activités.

Pour poursuivre la démarche de mutualisation entreprise cet hiver entre le service des sports, le service enfance loisirs et le service jeunesse, il a été décidé de confier au service des sports l'ensemble des séjours de l'été. Ils sont au nombre de deux :

- Port Bacarès : 5 jours du 4 au 8 juillet 2016 pour les 10/15 ans
- Arcachon : 5 jours du 25 juillet au 29 juillet 2016 pour les 10/15 ans

Après examen, la commission attractivité – relations extérieures du 29 mars 2016 propose d'appliquer les tarifs ci-annexés.

Afin de permettre aux familles possédant des revenus modestes de bénéficier de ces prestations, il est proposé d'appliquer un abattement prenant en considération le revenu fiscal de référence de l'année 2014 selon le tableau ci-joint.

De même un certain nombre de places seront réservées aux jeunes dans le cadre de l'opération « chantier jeunes » organisée par le service jeunesse. Cela permettra de favoriser la mixité des populations.

Les recettes seront versées au chapitre 70, fonction 415, article 70632.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **DÉCIDE**

d'appliquer les tarifs ci-annexés.

**DIT QUE**

les recettes seront versées au chapitre 70, fonction 415, article 70632.

**Nombre de votants : 41**

**Abstentions : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**14 / 45 - Albi Vélo sport - Albigeoise 2016 - Masters de Vélo - aide financière - avenant n°1 à la convention de la subvention 2016**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## SPORTS

### **14 / 45 - Albi Vélo sport - Albigeoise 2016 - Masters de Vélo - aide financière - avenant n°1 à la convention de la subvention 2016**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel FRANQUES, rapporteur**

Albi Vélo Sport organise sur un nouveau parcours la 22ième édition de l'Albigeoise, course cyclo sportive qui regroupe près d'un millier de participants.

Cette nouvelle édition aura lieu le dimanche 29 mai 2016.

Cette édition est placée sous l'égide de l'Union Cycliste Internationale et la Fédération Française de Cyclisme qui en font une épreuve qualificative pour les championnats du Monde Grand Fondo UCI qui auront lieu cette année à Perth en Australie.

C'est pour les dirigeants d'Albi Vélo Sport une répétition avant l'organisation des championnats 2017 qui auront lieu à Albi.

L'Albigeoise 2016 propose aux licenciés et non licenciés trois parcours :

- La Randonnée           69 Kms
- La Petite Albigeoise   97 kms
- L'Albigeoise            153 kms

Le départ aura lieu place de la Cathédrale à 9h00 et l'arrivée se fera au circuit automobile. Les cyclistes iront découvrir le pays Gaillacois et les villages de Castelnau de Montmirail, Saint Antonin Nobleval, Bruniquel voir Cordes sur Ciel.

La ville d'Albi mettra à disposition le matériel nécessaire à la manifestation, barrières, murs d'eau. Le circuit d'Albi mettra à disposition les locaux pour assurer la logistique d'accueil des coureurs, des inscriptions et le circuit pour l'arrivée de l'épreuve.

Pour assurer l'organisation de cette épreuve classée qualificative pour les championnats du monde Grand Fondo 2016, les organisateurs auront à verser un droit d'inscription à l'UCI de 15 000 €, les autres dépenses étant la prise en charge des repas pour les organisateurs et les coureurs, les frais des officiels et de chronométrage, et les récompenses.

Compte tenu de l'obligation pour les organisateurs d'inscrire cette épreuve sous l'égide de l'UCI et de devoir supporter les frais qui y sont rattachés, je vous propose d'accorder à Albi Vélo Sport une aide financière de 30 000 €.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention d'attribution de la subvention 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

les termes du projet d'avenant.

**AUTORISE**

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution de la subvention 2016.

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits au budget 2016 au chapitre 65, fonction 40, article 6574.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**15 / 46 - Association la Route du Sud Cycliste - la Route du Sud 2016 - aide financière - convention**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## SPORTS

### 15 / 46 - Association la Route du Sud Cycliste - la Route du Sud 2016 - aide financière - convention

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel FRANQUES, rapporteur**

La ville d'Albi a décidé d'accueillir la 40ème édition de la Route du Sud Cycliste le 17 juin 2016.

Cette course d'étape réservée aux coureurs professionnels est le dernier grand rendez-vous avant le départ du tour de France.

Ce n'est pas moins de 120 coureurs représentant 16 équipes PROTOUR ou PROCONTINENTAL qui se mesureront sur les routes de la région. Parmi les coureurs Quintana, Nibali, Voeckler, mais également le vainqueur de l'étape Albigeoise 2012, l'Albigeois Stéphane Poulhies.

Elle comprend quatre étapes.

Albi accueillera une étape : St Pierre de Trévisy – Albi avec une arrivée sur le circuit prévue à 12 h00 ; les coureurs emprunteront :

- l'avenue Colonel Teyssier, l'avenue François Verdier, la rue des Marannes, l'avenue Saint Exupery et rentreront sur le circuit pour l'arrivée .

L'après midi, les coureurs disputeront un contre la montre de 13,4 kilomètres sur le parcours utilisé lors des championnats de France de 2013, départ et arrivée sur le circuit.

La ville d'Albi fournira une contribution technique :

- en mettant à disposition des organisateurs le matériel nécessaire permettant d'assurer la sécurité des coureurs ( barrières, mur d'eau )
- prendra les arrêtés nécessaires liés au déroulement de la manifestation
- mettra en place le dispositif de police pour veiller à la sécurité des coureurs et des usagers

Le circuit d'Albi mettra à la disposition des organisateurs les locaux (salle de presse, de secrétariat, contrôle anti dopage ...)

De plus, la ville d'Albi amènera une contribution financière de 45 000 € (quarante cinq mille euros)

Compte-tenu :

- de l'impact médiatique que représente l'accueil de la Route par l'intermédiaire de la presse écrite particulièrement la Dépêche du Midi, partenaire de l'épreuve, des radios et de la télévision,
- des retombées économiques qu'un tel événement ne manquera pas de procurer au niveau local,



je vous propose d'accorder à l'association " La Route du Sud cycliste " une aide financière de 45 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DECIDE**

d'attribuer une subvention de 45 000 € à l'association « la Route du Sud cycliste ».

**APPROUVE**

les termes du projet de convention d'attribution de la subvention à l'association « La Route du Sud Cycliste ».

**AUTORISE**

le maire à signer une convention d'attribution de la subvention avec l'association « La Route du Sud cycliste »

**DIT QUE**

les crédits sont inscrits au budget 2016 chapitre 65 fonction 40 article 6574.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

SPORTS

**16 / 47 - Albi Bridge Club - Convention d'occupation des locaux**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## SPORTS

### **16 / 47 - Albi Bridge Club - Convention d'occupation des locaux**

référence(s) :

Commission attractivité - Relations extérieures du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Sports**

Autres services concernés :

Bâtiments et Energies

Assurances patrimoine privé communal

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel FRANQUES, rapporteur**

L'association Albi Bridge Club a financé la construction depuis 1993 d'un bâtiment situé 287 bis avenue Colonel Teyssier qu'elle occupe et qui est mis à disposition par la ville depuis cette date.

Ce bâtiment d'une superficie de 254 m<sup>2</sup> permet à l'association d'intérêt local d'organiser son activité et des compétitions tout au long de l'année.

Il vous est proposé d'autoriser une nouvelle mise à disposition à cette association pour une durée de 4 ans, reconductible une fois pour une même durée.

La redevance mensuelle pour l'occupation du local est fixée à 200 euros. L'ensemble des charges et taxes est supporté par l'association.

Je vous demande d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le maire à la signer.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

les termes du projet de convention.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention entre la ville d'Albi et l'association Albi Bridge Club.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

TOURISME

**17 / 48 - Tourisme : demande de classement d'Albi en commune touristique puis en station classée de tourisme**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**17 / 48 - Tourisme : demande de classement d'Albi en commune touristique puis en station classée de tourisme**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 29 mars 2016

**Service pilote : Commerce - Tourisme**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

**Michel FRANQUES, rapporteur**

Le 31 juillet 2010, le Comité du Patrimoine Mondial a reconnu la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Cité épiscopale d'Albi et a décidé de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Composante de la stratégie globale de gestion et de promotion de la Cité épiscopale, la conduite d'une politique touristique raisonnée et durable s'inscrit dans une démarche qui associe de manière transversale des approches à la fois patrimoniale, urbaine, culturelle, économique, sociale et environnementale.

L'identité d'Albi, sa notoriété pour le territoire Midi-Pyrénéen expliquent également le classement d'Albi parmi les Grands Sites de Midi-Pyrénées le 06 juillet 2013 et le classement de son cœur de ville en zone d'intérêt touristique le 27 mars 2015.

A l'heure où la grande région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées se construit, il est indispensable pour notre ville, de renforcer ses atouts et son attractivité, notamment dans le domaine touristique, culturel et patrimonial, pour participer au développement et au rayonnement de la nouvelle région.

C'est en effet grâce à sa dimension et à son succès touristique qu'une destination urbaine se révèle être attractive. C'est ainsi qu'Albi poursuit son action pour un meilleur accueil du public, proposer de nouveaux produits diversifiés, innovants et de qualité, et prospecter de nouvelles clientèles .

Le tourisme confirme en effet l'intérêt de la qualité intrinsèque d'un territoire comme lieu de vie, comme bassin d'emploi avec une économie dynamique, dans laquelle le développement durable constitue un enjeu de progrès et de réussite lorsqu'il est intégré à toutes les composantes d'une destination.

Par sa spécificité, Albi doit prendre aujourd'hui toute sa part pour contribuer à renforcer la dimension nationale voire internationale de la nouvelle région, du fait de son offre touristique et de congrès, d'événements culturels, d'un patrimoine ou d'une histoire dont la renommée dépasse largement les frontières.

Dans un monde rythmé par la publication de classements, cette notoriété est un atout évident et peut servir d'appui à un projet territorial dans lequel Albi, de part sa position centrale au cœur de la nouvelle région, doit constituer un pôle structurant de notoriété internationale ayant vocation à renforcer l'attractivité de notre région.

C'est afin de renforcer cette notoriété et d'apporter une valeur ajoutée à la destination Albi qu'il convient aujourd'hui de solliciter le classement en commune touristique puis en station classée de tourisme.

Le statut des communes touristiques est défini par l'article L. 133-11 du code du tourisme et complété par les articles L. 133-32 et L. 133-33 du même code.

Sur leur demande, sont dénommées communes touristiques les communes disposant d'un office de tourisme classé et mettant en œuvre une politique locale du tourisme et offrant une capacité d'hébergement d'une population non résidente.

La procédure de demande de classement obéit aux dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées.

La dénomination de commune touristique est prononcée par arrêté préfectoral et pour une durée de cinq ans dans un délai de deux mois à compter du dépôt du dossier de demande. Au terme de la durée de validité, la commune peut déposer une demande de renouvellement du classement auprès de la préfecture de département.

La dénomination de commune touristique permet l'appartenance à une catégorie singulière de collectivités territoriales à laquelle peuvent s'adosser toutes les politiques publiques spécifiques en faveur du développement touristique. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes.

Elle est par ailleurs l'étape obligée pour solliciter par la suite le classement en station classée de tourisme.

La procédure relative à la station classée de tourisme qui obéit aux dispositions des articles R. 133-37 et R. 133-38 du code du tourisme. Le dossier de demande de classement doit lister de façon exhaustive les atouts de la commune, notamment en matière de diversité des hébergements, d'offres culturelles, naturelles, sportive, de patrimoine ou d'accueil et d'information touristiques, de services de proximité, d'offres de soins (hygiène, équipements sanitaires, structures de soins), de transports, d'accès à la commune et de circulation, de sécurité, d'urbanisme et d'environnement.

Le Préfet dispose d'un délai de six mois pour instruire le dossier complet avant de le transmettre au ministre chargé du tourisme accompagné d'un avis de synthèse. Dans le délai de six mois, le ministre chargé du tourisme proposera au Premier ministre un projet de décret de classement. Le classement est prononcé par décret simple pris pour une durée de douze ans. Au-delà, le renouvellement s'effectue selon les mêmes modalités.

Aussi, je vous propose de solliciter auprès de la Préfecture du Tarn le classement d'Albi en commune touristique et, dans le cas où ce classement serait obtenu, de solliciter le classement en station classée de tourisme.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi N° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme

VU le Décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme

Vu l'arrêté du 10 juin 2011 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme

VU le Code du tourisme et notamment les articles L. 133-11, L. 133-32 et L. 133-33 relatifs aux communes touristiques ainsi que les articles R. 133-37 et R. 133-38 relatifs aux stations classées de tourisme

CONSIDERANT qu'il revient au maire de solliciter auprès de la Préfecture du Tarn le classement en commune touristique puis dans le cas de l'obtention de ce classement, le classement en station classée de tourisme

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## **APPROUVE**

la demande de classement d'Albi en commune touristique, puis en cas d'obtention de ce classement, la demande de classement d'Albi en station classée de tourisme.

**AUTORISE**

le Maire à engager toute les démarches y afférant auprès de la Préfecture du Tarn.

**France Gerbal Medalle ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



CULTURE

**18 / 49 - Cie Les mouches du Coche - attribution de subvention au titre de l'année 2016**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## CULTURE

### 18 / 49 - Cie Les mouches du Coche - attribution de subvention au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Affaires culturelles**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Service vie des quartiers

Service scolaire enfance jeunesse

Service environnement

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

La compagnie albigeoise « Les Mouches du Coche » s'est créée en 2001 autour du Théâtre d'Improvisation. Depuis, elle a élargi son travail vers d'autres champs théâtraux dont la diversité reflète un large éventail de savoirs-faire et de centres d'intérêt : projets pédagogiques Jeune Public de sensibilisation à l'Environnement, lectures théâtrales, spectacle burlesque, performances et création d'événements éphémères.

En 2009, la Ville a mis à disposition de plusieurs compagnies théâtrales, dont Les Mouches du Coche, des locaux sur le quartier Lapanouse. Cet ancrage territorial a pour ambition d'aider ces compagnies de théâtre albigeoises tout en favorisant la rencontre et les échanges entre ces acteurs culturels et les habitants du quartier.

Les Mouches du Coche ont ainsi réalisé deux projets originaux d'éducation à l'environnement en 2006 et 2011, associant un spectacle interactif à des animations pédagogiques en direction des écoles et centres de loisirs des quartiers relevant de la politique de la Ville.

Fort de ses expériences précédentes, la compagnie albigeoise a élaboré un nouveau projet de création théâtrale « Histoire(s) de légumes ».

Ce spectacle pédagogique explore nos comportements alimentaires et partage le savoir botanique. Au travers des siècles, la compagnie aborde le thème de la nourriture, « reflet de notre culture ».

Destiné au jeune public, ce spectacle a pour ambition d'attirer l'attention des enfants sur notre époque et nos habitudes alimentaires, en faisant appel à leurs émotions et leurs sensations.

Des étapes de travail de ce spectacle seront présentées aux écoles des quartiers prioritaires afin de favoriser un vrai échange pédagogique et artistique autour de cette création.

Cette création sera présentée dans le cadre de Place(s) aux Artistes le 13 août 2016 sur le Jardin national.

Ce projet culturel présente un caractère transversal et intéresse plusieurs secteurs de la collectivité.

- **Axe culture**  
Il s'inscrit dans le cadre du projet culturel global de la Ville qui entend développer le spectacle vivant sur son territoire, aider la création artistique et favoriser l'accès à la culture pour tous.
- **Axe éducation**  
Ce travail de la compagnie pour le jeune public s'inscrit dans le cadre d'une démarche artistique drôle et pédagogique autour de l'alimentation et la botanique.
- **Axe proximité**  
Il encourage le développement de la citoyenneté et favorise une démarche de prévention autour de la santé alimentaire.
- **Axe environnement**  
Ce spectacle écocitoyen s'inscrit dans le cadre de la démarche Agenda 21 de la Ville et dans la perspective d'Albi Ville comestible en 2020.

Je vous propose d'attribuer à cette association une subvention, au titre de l'année 2016, d'un montant de 2 500 € .

Compte tenu de la transversalité de ce projet , les crédits seront prélevés sur :

- service culturel  
Chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **DECIDE**

d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à la la compagnie albigeoise « Les Mouches du Coche » au titre de l'année 2016.

#### **DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur :

- service culturel  
chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**19 / 50 - Association Résonance-attribution de subvention au titre de l'année 2016**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## CULTURE

### 19 / 50 - Association Résonance-attribution de subvention au titre de l'année 2016

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Affaires culturelles**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

#### **Naïma MARENGO, rapporteur**

La Ville d'Albi proposera du 19 juillet au 20 août 2016 la 8ème édition d'«Albi, Place(s) aux Artistes».

Cette manifestation, au coeur de l'été, s'adresse non seulement aux Albigeois mais également aux touristes de passage, les invitant à prolonger leur visite sur Albi en profitant des spectacles et animations gratuits présentés dans le coeur historique et touristique de la Cité.

La Ville souhaite ainsi valoriser les artistes locaux tout en favorisant l'accès à la culture pour tous.

Au total, une cinquantaine de spectacles d'art vivant : danse, contes, musique (classique, jazz, musique du monde, chanson française,...), spectacles et ateliers jeune public, arts de la rue ...

Le conservatoire a souhaité, comme les années précédentes, dans le cadre de cette manifestation estivale, programmer 10 concerts d'une durée d'1 heure .

Ainsi, les 5 ensembles qui se produiront du 23 juillet au 20 août sont composés de professeurs du Conservatoire qui parraineront chacun un ou plusieurs grands élèves (ou anciens élèves en formation professionnelle) soit 28 musiciens .

Je vous propose d'acter la programmation suivante :

**Samedi 23/07 :**

#### **Quatuor de clarinettes**

Stéphane Bacou (cor de basset), Renaud Escriva (clarinette sib), Philippe Ferreira (clarinette basse) et Marie-Cathy Sireix (clarinette sib)

qui parrainent une élève de 3<sup>ème</sup> cycle (clarinette).

Programme éclectique et vivant de musiques savantes inspirées de musiques traditionnelles (Tangos, musique klezmer, danses slaves, jazz)

**Samedi 30/07 :**

#### **Trio DUENDE**

Gilbert et Aurélien CLAMENS, guitares et Jenny Mc ALEER, violoncelle

qui parrainent quatre élèves de 3<sup>ème</sup> cycle (guitaristes)

Le programme est conçu pour décroiser les genres et créer des ponts entre les traditions orales et les musiques écrites .

Ces œuvres sont particulièrement représentatives de «L'art de la guitare chez Albeniz, Turina et De Falla », mais aussi, une série de pièces de Piazzolla, Abreu, Gardel ou Villa Lobos

***Samedi 6/08 :***

Duo FACE à FACE

Delphine GALTIER, soprano et Yuleika HALIBERTO, pianiste  
qui parrainent un ancien élève de 3<sup>ème</sup> cycle (violoncelliste).

L'amour est le sentiment qui inspira le plus les artistes, depuis la nuit des temps : il sera au centre de ce nouveau concert intitulé « Des hauts et des bas », proposant diverses visions de l'amour, qu'il soit passionné ou malheureux ...

***Samedi 13/08 :***

**Sextuor De 3 à 6**

Susan Urbita (violoncelliste), Christine Baghi (pianiste), Thierry Artigues (clarinettiste) et Ruth Schmidrig, Michel Régi et Fabien Goett (violonistes)  
qui parrainent trois élèves pianistes.

De Mozart à Prokofiev, de Schumann à Piazzola, les compositeurs ont pris leur inspiration dans les musiques de tradition orale pour écrire une musique qui raisonne en chaque auditeur de quelque époque qu'il soit.

***Samedi 20/08:***

**Duo chant et piano**

Nadia Yermani et Isabelle Pourkat

qui parrainent deux élèves de 3<sup>ème</sup> cycle (chanteur et pianiste).

Programme de musique romantique construit autour des Nuits d'été d'Hector Berlioz (Chausson, Strauss...)

Afin de favoriser un large accès du public à cette programmation, deux représentations de chaque concert seront données à 19 heures et à 21 heures.

Je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 400 € à l'association Résonance qui a pour mission de développer le rayonnement artistique et culturel du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn par la diffusion de ces concerts.

Ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

d'attribuer la subvention suivante à l'association Résonance: **5 400 €**

**DIT QUE**

les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CULTURE

**20 / 51 - Centre Culturel Occitan Albigeois : convention de mise à disposition de locaux**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER



## CULTURE

### **20 / 51 - Centre Culturel Occitan Albigeois : convention de mise à disposition de locaux**

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 29 mars 2016

#### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires juridiques, assurances, patrimoine bâti

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : France Gerbal-Médalle

#### **France GERBAL-MEDALLE, rapporteur**

Depuis 2010, la ville d'Albi met à disposition du Centre Culturel Occitan de l'Albigeois l'aile droite de l'hôtel Rochegude, sis 28, rue Rochegude à Albi au coeur du quartier culturel.

Ces locaux sont au cœur du quartier culturel de la ville, ce qui donne une meilleure visibilité des actions menées par l'association.

De plus, la proximité avec le Grand Théâtre, la médiathèque Pierre Amalric, la Scène Nationale d'Albi, l'Université Champollion, les écoles, collèges et lycées, est un atout indéniable pour la dynamique des activités du Centre Culturel Occitan Albigeois.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement effectués par la ville avant cette mise à disposition confère à ces locaux une configuration adaptée aux besoins de l'association qui a pu y développer de nombreuses activités.

Cette mise à disposition avait été conclue pour une durée maximale de 6 ans. Il convient donc de la renouveler.

Je vous propose d'acter le projet de convention de mise à disposition de locaux au C.C.O.A ci-annexé, et d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Albi et le Centre Culturel Occitan Albigeois.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

le projet de convention de mise à disposition de locaux au Centre Culturel Occitan Albigeois.

**AUTORISE**

le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Albi et le C.C.O.A.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

PATRIMOINE

**21 / 52 - Orgue de la Madeleine - réparations, demande de subvention**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

PATRIMOINE

## **21 / 52 - Orgue de la Madeleine - réparations, demande de subvention**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

### **Service pilote : Patrimoine Mission UNESCO**

Autres services concernés :

Service Patrimoine - mission UNESCO

Service des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnacarrère

### **Philippe BONNECARRERE, rapporteur**

L'orgue de l'église de la Madeleine est classé monument historique dans sa totalité (partie phonique et buffet) depuis 2007.

Cet instrument, installé par la célèbre maison de facteurs d'orgues « Théodore Puget & Fils » en 1887, présente aujourd'hui un certain nombre de dysfonctionnements. Plusieurs « jeux » et tuyaux sont devenus quasiment muets et nécessitent en effet des réparations pour permettre de continuer à l'instrument de jouer convenablement lors des concerts et célébrations.

Les réparations nécessaires sont estimées à un montant de 2 130 € HT.

L'Association des amis de l'orgue de la Madeleine (A.D.O.M.A.) qui assure l'entretien courant de l'instrument est susceptible de participer à hauteur de 20 %, soit 426 € (quatre cent vingt six euros) du montant H.T.

S'agissant d'un instrument classé au titre des monument historiques, ces interventions sont également susceptibles de bénéficier d'une participation de l'État à hauteur de 40% du montant hors taxe, soit 852 € euros (huit cent cinquante deux euros).

Considérant la qualité de l'œuvre, je vous propose de procéder à cette réparation, de solliciter auprès de l'A.D.O.M.A. une participation de 20 %, soit 426 € et auprès de l'État, les crédits correspondant à 40% du montant global, soit 852 €.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine

ENTENDU le présent exposé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la réparation de l'orgue classé monument historique de l'église de la Madeleine estimée à un montant total de 2 130 euros HT.

**SOLLICITE**

la participation financière de l'Association des amis de l'orgue de la Madeleine (A.D.O.M.A.) pour un montant de 426 € soit 20 % du montant total H.T, et la participation de l'État pour un montant de 852 euros correspondant à 40 % du montant global HT de l'opération.

<b>Plan de financement (en euros HT)</b>	
Ville d'Albi (40%)	852,00 €
A.D.O.M.A. (20%)	426,00 €
État (40%)	852,00 €
<b>Total</b>	<b>2 130,00 € H.T</b>

**PRÉCISE QUE**

cette intervention sera réalisée avant la fin de l'exercice actuel et qu'elle sera financée par les crédits existant au chapitre 23 de l'exercice 2016.

**DIT QUE**

la participation de l'A.D.O.M.A. ainsi que la subvention de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées perçues pour cette opération seront inscrites en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi dès sa notification, chapitre 23, article 2316, rubrique 324.

**AUTORISE**

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de l'étude et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

PATRIMOINE

**22 / 53 - Tableau La Lamentation - Restauration du support et cadre, demande de subvention**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

PATRIMOINE

## 22 / 53 - Tableau La Lamentation - Restauration du support et cadre, demande de subvention

référence(s) :

Commission ressources - organsiation du 29 mars 2016

### **Service pilote : Patrimoine Mission UNESCO**

Autres services concernés :

Service Patrimoine - mission UNESCO

Service des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnacarrère

### **Philippe BONNECARRERE, rapporteur**

Le conseil municipal du 14 décembre 2015 a approuvé la mise en dépôt du tableau flamand intitulé *La lamentation* (1510~1520) dans les réserves du musée, afin qu'il bénéficie d'une surveillance et de conditions optimales de conservation.

L'œuvre, très sensible aux variations hygrométriques, présente en effet depuis quelques mois diverses altérations consécutives à la rupture d'un joint (soulèvements localisés de la couche picturale et apparition de fentes).

Les restaurations nécessaires sont estimées à un montant total de 5 520 € HT (2 820 € HT pour le traitement de la couche picturale et 2 700 € HT pour la restauration du support).

S'agissant d'un tableau classé au titre des monument historiques, ces interventions sont susceptibles de bénéficier d'une participation de l'État à hauteur de 40% du montant hors taxe, soit 2 208 € euros pour l'ensemble des interventions.

Considérant la qualité de l'œuvre, je vous propose de procéder à ces restaurations d'urgences et de solliciter les crédits d'États correspondant à 40% du montant global, soit 2 208 €.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

la restauration d'urgence du tableau *La Lamentation* estimée à un montant total de 5 520,00 euros HT.

### **SOLLICITE**

la participation financière de l'État pour un montant de 2 208,00 euros HT correspondant à 40 % du montant global HT de l'opération.

<b>Plan de financement (en euros HT)</b>	
Ville d'Albi	3 312,00
État (40%)	2 208,00
<b>Total</b>	<b>5 520,00</b>

**PRÉCISE QUE**

cette intervention sera réalisée avant la fin de l'exercice actuel et sera financée par les crédits existant au chapitre 13 de l'exercice 2016.

**DIT QUE**

la subvention de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées perçue pour cette opération, en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi sera inscrite dès sa notification au chapitre 13, rubrique 324, article 1321.

**AUTORISE**

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de l'étude et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
 Pour le Maire,  
 Jean-Luc Bordenave  
 Directeur général des services



AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

**23 / 54 - Ateliers Périscolaires - 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2015/2016 -Subventions associations**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**23 / 54 - Ateliers Périscolaires - 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2015/2016 -Subventions associations**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 30 mars 2016

**Service pilote : Enfance - Jeunesse - Education**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Affaires culturelles

Sports

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Depuis de nombreuses années, la ville d'Albi a développé avec ses propres services et en partenariat avec des intervenants associatifs, une offre d'activités sur le temps périscolaire en matière sportive, culturelle, environnementale, citoyenneté et santé à destination de tous les élèves du primaire.

Cette offre se fonde à la fois sur le respect des valeurs de la république et de laïcité ainsi que sur le Projet Educatif Local de la ville en place depuis 2009.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la circulaire 2013-036 a imposé aux communes la rédaction d'un PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT). Ce document devient la référence afin de construire une nouvelle politique ENFANCE JEUNESSE dans le domaine du périscolaire de la commune.

Le PEDT a été mis en œuvre à la rentrée 2015 et ce, pour les trois années scolaires à venir.

Les trois axes majeurs du Projet Educatif du Territoire (PEDT) albigeois sont :

- Mettre en cohérence les différents temps de vie de l'enfant dans un souci de complémentarité et de continuité éducative entre la famille, l'école et le périscolaire,
- Développer l'égal accès de tous les enfants aux activités éducatives et de loisirs,
- Développer l'implication des enfants et l'apprentissage à la citoyenneté : des conseils d'enfants sont ainsi développés dans chaque groupe scolaire. Ces projets sont réalisés en lien avec les équipes enseignantes. Leurs objectifs est de travailler sur l'amélioration du vivre ensemble et les apprentissages des valeurs républicaines par l'élaboration de charte de vie par exemple.

Le PEDT a pour objectif de mobiliser toutes les ressources de la ville, valoriser le potentiel du territoire, favoriser la diversification des modes d'apprentissage. Il permet l'organisation des activités périscolaires en complémentarité des apprentissages scolaires et ainsi contribue à la cohérence de l'offre éducative de la collectivité.

Le PEDT est le témoignage de ce qu'un partenariat étroit et confiant est né de ce travail entre notre ville et l'Education Nationale afin d'assurer la continuité éducative et de favoriser la réussite éducative dans nos écoles primaires.

La ville s'appuie en premier lieu sur l'engagement au quotidien des personnels municipaux de l'éducation (coordonnateurs, animateurs, ATSEM, agents de restauration, agents polyvalents) qui contribuent activement à l'action éducative au bénéfice des enfants et de leurs familles.

De nombreux services municipaux (parcs et jardins, informatique, sports, culture...) concourent également par leur expérience et leur professionnalisme à la qualité de l'offre d'activités.

Enfin, la ville fait aussi appel à des intervenants extérieurs qualifiés, issus principalement du monde associatif, en capacité de proposer et d'animer des ateliers autour des thématiques culturelles, artistiques, scientifiques, sportives, environnementales, citoyennes et de santé.

Complémentaires des autres temps éducatifs, ces ateliers se déroulent sur toute l'année scolaire entre 11h45 et 13h50, les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur une durée de 45 minutes environ.

Sur chaque cycle, plusieurs activités sont proposées aux enfants. Chaque atelier est ouvert pour 12 à 15 enfants en moyenne. Les enfants s'inscrivent de façon volontaire et s'engagent sur l'ensemble des séances du cycle. Au cours de l'année scolaire, tous les enfants auront participé à un atelier.

Suite à l'appel à projet lancé en juin 2015 concernant l'organisation d'ateliers périscolaires dans les écoles d'Albi, 33 porteurs de projets associatifs pour la plupart, ont fait des propositions d'actions. Pour les animations des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2015-2016, les associations suivantes ont été retenues pour leurs projets d'ateliers comme décrits ci-dessous :

- L'association « VOLUBILO » sollicite de la ville une subvention de : 2520 € pour un atelier art plastique.
- L'association « LES TÊTES DE CLOWNS » sollicite de la ville un subvention de : 3420 € pour des ateliers théâtre clown.
- L'association « PAR LA DANSE » sollicite de la ville une subvention de : 1860 € pour des ateliers de danse jazz.
- L'association « LES TROIS SOURCES » sollicite de la ville une subvention de : 1960 € pour des ateliers de peinture animés en langue espagnol.
- L'association « CERCLE D'ESCRIME » sollicite de la ville une subvention de : 2100 € pour des ateliers d'escrime.
- L'association « LA GRANDE SOURCE » sollicite de la ville une subvention de : 3330 € pour des ateliers d'arts plastiques.
- Le « MUSEE TOULOUSE LAUTREC » sollicite de la ville une subvention de : 1700 € pour un atelier « Chahut couleur ».
- Le « Comité départemental UFOLEP 81 » sollicite de la ville une subvention de : 4010 € pour des ateliers éveil multi sports.
- L'association « ACT'AL » sollicite de la ville une subvention : 2760 € pour des ateliers d'écriture de conte.
- L'association « A.S.C.C », sollicite de la ville une subvention de : 1600 € pour des ateliers de danse urbaine.
- L'association « LE CABARET DU HASARD » sollicite de la ville un subvention de : 1800 € pour des ateliers percussions africaines.
- L'association « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE » sollicite de la ville une subvention de : 1666 € pour des ateliers de théâtre et d'arts plastiques.
- L'association « DES JEUNES DANSEURS DE LA RUE » sollicite de la ville une subvention de : 991 € pour des ateliers de graffiti.
- L'association « BOUCHE A ORTEIL » sollicite de la ville une subvention de : 2520 € pour des ateliers de musique et de jeux.
- L'association « la fédération départementale des chasseurs du tarn 81 » sollicite de la ville un subvention de : 720 € pour des ateliers découverte et compréhension de l'environnement.

Après présentation à la commission proximité et vie sociale du 30 mars 2016, je vous propose d'attribuer

aux associations pré-citées les subventions mentionnées et d'autoriser le maire à signer les conventions qui précisent pour chacun des projets les modalités de mise en oeuvre.

Les crédits, soit 32 957 € seront prélevés au chapitre 65, fonction 421, article 6574 du budget 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

d'attribuer aux associations pré-citées les subventions mentionnées.

**AUTORISE**

le maire à signer les avenants des conventions avec les associations pré-citées.

**DIT QUE**

la somme de 32 957 € sera prélevée au chapitre 65, fonction 421, article 65 748 du budget 2016.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

**24 / 55 - Association "DIKELITU" - Attribution d'une subvention**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**24 / 55 - Association "DIKELITU" - Attribution d'une subvention**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 30 mars 2016

**Service pilote : Enfance - Jeunesse - Education**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

**Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur**

Créée en 2009 et reconnue d'intérêt général, l'association DIKELITU s'est donnée pour mission de promouvoir la littérature jeunesse et d'organiser le salon du livre jeunesse d'Albi.

Cette manifestation rassemble de nombreux acteurs du livre et de la vie culturelle (auteurs, illustrateurs, éditeurs, conteurs, musiciens, comédiens, plasticiens...) et attire chaque année environ 3000 visiteurs.

Actuellement, 6 écoles d'Albi se sont préinscrites au projet 2016.

Pour encourager la littérature auprès du public scolaire et participer aux frais engagés par cette association, je vous propose d'attribuer une subvention de 500,00 €.

Les crédits suivants seront imputés au chapitre 65, fonction 213, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 500,00 € à l'Association DIKELITU.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65, fonction 213, article 6574.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**25 / 56 - Comité de quartier du Rudel - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le 20ème anniversaire**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**25 / 56 - Comité de quartier du Rudel - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le 20ème anniversaire**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 30 mars 2016

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

**Enrico SPATARO, rapporteur**

Le comité de quartier du Rudel contribue depuis de nombreuses années à la dynamisation sociale des quartiers ouest de la ville en organisant différents ateliers de loisirs pour tous les publics, au sein de la maison de quartier du Rudel, et des manifestations festives et populaires tout au long de l'année (fête de quartier, animations de Noël..).

La ville soutient et accompagne les activités de l'association en attribuant une subvention annuelle de fonctionnement.

En juin 2016, l'association fête ses 20 ans d'existence et souhaite proposer aux habitants du quartier un programme d'animations plus ambitieux à hauteur de l'événement.

Il est proposé de soutenir ce projet d'animation en attribuant au comité de quartier du Rudel une subvention complémentaire de 600 € au titre de son 20<sup>ème</sup> anniversaire.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE**

de verser au comité de quartier du Rudel, au titre de l'exercice 2016, une subvention complémentaire de 600 €.

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

- Comité de quartier du Rudel : 600€



**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;  
600 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 6574.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

**26 / 57 - Nouvelle association de quartier la Mouline-le Gô - Attribution d'une subvention pour aide au démarrage -**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**26 / 57 - Nouvelle association de quartier la Mouline-le Gô - Attribution d'une subvention pour aide au démarrage -**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 30 mars 2016

**Service pilote : Vie des quartiers**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

**Enrico SPATARO, rapporteur**

L'association de quartier la Mouline-le Gô, a été créée le 14 janvier 2016 pour favoriser les rencontres entre les habitants et contribuer à l'animation de ce quartier de notre ville.

Forte d'un nouveau bureau et de 70 adhérents, elle a présenté à la Ville un programme de manifestations festives et de temps forts pour l'année 2016 afin de renforcer la cohésion sociale et les solidarités de voisinage.

Au regard du budget prévisionnel présenté, considérant que ces animations contribueront à la dynamisation sociale du quartier la Mouline-le Gô et favoriseront les échanges entre ses habitants, la commission Proximité-vie sociale propose d'attribuer une subvention de 200 € en guise d'aide au démarrage de cette nouvelle association de quartier.

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

de verser à l'association de quartier la Mouline-le Gô, au titre de l'exercice 2016, une subvention exceptionnelle de 200 €.

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

- Association de quartier la Mouline-le Gô : 200 €

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours comme suit ;  
- 200 € sur le chapitre 65, fonction 020, article 657 48

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

BÂTIMENTS

**27 / 58 - Aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals – Projet d'équipement structurant - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

## BÂTIMENTS

### **27 / 58 - Aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals – Projet d'équipement structurant - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 29 mars 2016

Commission environnement - mobilité du 30 mars 2016

#### **Service pilote : Bâtiments et énergies**

Autres services concernés :

tous services

Elu(s) référent(s) : Mme le Maire

#### **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Par délibération du 28 septembre 2015, le conseil municipal a décidé d'engager une étude de programmation pour l'aménagement urbain et paysager du site de Pratgraussals et la construction d'un équipement public structurant.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de passerelle piétonne et cyclable, qui permettra de relier les deux rives du Tarn, et d'ouvrir le champ des possibles pour le développement du site de Pratgraussals.

Après consultation en procédure adaptée, cette étude de programmation a été confiée au cabinet Aubry & Guiguet Programmation, assisté de l'Atelier Volga pour les enjeux d'intégration paysagère et environnementaux.

Je vous rappelle que le cabinet Aubry & Guiguet Programmation a réalisé plusieurs études de programmation pour la ville d'Albi, notamment les études de requalification de la place Sainte-Cécile et de ses abords, et plus récemment pour l'étude de programmation relative aux équipements et aménagements urbains des Cordeliers.

Reconnu pour ses compétences dans la programmation patrimoniale, intégrant les enjeux de l'évolution urbaine et sociétale, ce cabinet témoigne d'une véritable culture de notre ville.

La première phase de l'étude portant sur le diagnostic et les premières orientations est aujourd'hui achevée. Ce diagnostic a été l'occasion pour le bureau d'études de recueillir les remarques, avis ou suggestions des acteurs et usagers des espaces et équipements publics concernés (conseillers de quartier et habitants riverains, associations sportives, de loisirs et culturelles et institutions...). D'autres entretiens seront organisés dans le cadre de la deuxième phase des études de programmation.

Les études réalisées à ce jour, mettent en évidence que, « pour des raisons de désordres structureaux lourds, d'obsolescence général du second œuvre et des équipements techniques, mais également du manque d'espace pour les activités de logistique artistique et technique, la salle des fêtes actuelle devrait être démolie pour être reconstruite sur la base d'un nouveau programme enrichi. »

Aussi, je vous propose :

- d'acter le principe d'une démolition de l'actuelle salle des fêtes et de la construction sur le même site un nouvel équipement structurant, et d'aménager ses abords immédiats ;
- d'engager dès à présent le concours de maîtrise d'œuvre afférent à ce projet.

Le nouvel équipement devra répondre aux objectifs suivants :

- offrir une très grande flexibilité dans son usage, faciliter son aménagement et optimiser les temps de montage et démontage lors des différents événements ;
- garantir, comme aujourd'hui, un large spectre d'activités en intégrant le développement des congrès.

Les études de programmation vont être poursuivies par le cabinet Aubry & Guiguet en vue de l'élaboration du programme détaillé et définitif de la construction qui sera communiqué aux 4 candidats retenus.

La procédure du choix du maître d'œuvre par concours restreint se décomposera donc comme suit :

- 1er temps : désignation par le jury de concours, des 4 candidats autorisés à concourir ;
- 2ème temps : envoi du programme définitif aux candidats retenus qui devront remettre un projet niveau « esquisse plus » ;
- 3ème temps : choix de l'équipe lauréate par madame le maire d'Albi au vu de l'avis du jury de concours ;
- 4ème temps : approbation du contrat de maîtrise d'œuvre par le conseil municipal.

Une enveloppe de 45 000 € HT est affectée à la rémunération des candidats qui auront remis une prestation conforme au règlement du concours lequel prévoira la remise d'un projet architectural et urbain d'un niveau "esquisse plus".

Cette procédure impose la constitution d'un jury qui doit être composé dans les conditions fixées à l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**En application de cet article, pour cette opération, le jury de concours doit être composé des personnes suivantes :**

- un collègue d'élus municipaux :
  - le maire, membre de droit ou son représentant,
  - cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants désignés par le conseil municipal en son sein ;
- un collège de trois (3) maîtres d'œuvre ayant la ou les qualifications ou les expériences particulières exigées des candidats (obligatoirement au moins 1/3 des membres à voix délibérative), désignés par le maire en sa qualité de président du jury.  
Il est envisagé d'inviter :
  - deux architectes dont un au moins sera proposé par le Conseil de l'Ordre des architectes,
  - un architecte conseil de la DRAC (Etat),
  - et leurs suppléants éventuels.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.

Assisteront également au jury avec voix consultative :

- un représentant de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) ;
- le Comptable public de la Collectivité.

Le jury se réserve également le droit d'auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles, sur invitation du président du jury.

Le jury étant composé de 9 personnes, le quorum est fixé à 5, hors le représentant de la DDCCRF et le Comptable public de la Collectivité.

Le secrétariat du jury sera assuré par le service commande publique.

D'autre part, je vous propose d'indemniser les membres du jury non salariés ou non rémunérés dans le cadre de leurs fonctions, à raison d'une indemnité journalière de 1 000 € HT, complétée du remboursement de leurs frais de déplacement, calculés sur la base du réel pour les frais de transport public et de nuitées (présentation du titre justificatif) et sur la base du barème fiscal pour les frais de repas et de transport en véhicule personnel.

Je vous propose :

- d'autoriser le lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre ;
- de fixer à 4 le nombre de candidats autorisés à concourir et à remettre des prestations, au terme de la sélection des candidatures et sur avis du jury ;
- d'approuver la composition du jury ci-dessus ;
- de désigner les 5 membres titulaires et leurs 5 suppléants, représentant le conseil municipal que je vous soumetts.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles 88 à 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDERANT que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

au vu des études réalisées à ce jour :

- la démolition de l'actuelle salle des fêtes de Pratgraussals,
- la reconstruction sur le même site, après démolition des bâtiments existants, d'un nouvel équipement structurant et des aménagements urbains et paysagers de ses abords immédiats.

### **DÉCIDE**

du lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre y afférente.

### **FIXE A**

45 000 € HT l'enveloppe des indemnités à verser aux candidats qui auront remis une prestation conforme au règlement du concours (soit 15 000€ par candidat non retenu).

### **APPROUVE**

la composition du jury présentée dans l'exposé ci-dessus.



## **DÉSIGNE**

pour constituer le collège des élus municipaux le représentant au sein du jury, les membres du conseil municipal suivant, étant rappelé que le maire, membre de droit, ou son représentant préside le jury :

- *En qualité de membres titulaires :*
  - Michel Franques
  - Muriel Roques Etienne
  - Pierre-Marie Sénes
  - Naïma Marengo
  - Fabien Lacoste
  
- *En qualité de membres suppléants :*
  - Louis Barret
  - Patrick Béteille
  - Claude Lecomte
  - Enrico Spataro
  - Pascal Pragnère

## **PRÉCISE**

que le collège des maîtres d'œuvre sera constitué de trois personnalités ayant la ou les qualifications ou les expériences particulières exigées des candidats. Lesquels seront désignés par le président du jury.

## **DIT QUE**

- le jury étant composé de 9 personnes, le quorum est fixé à 5, hors le représentant de la DDCCRF et le Comptable public de la Collectivité.
- en cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante.
- le secrétariat du jury sera assuré par le service commande publique.

## **FIXE A**

1000 € HT, l'indemnité journalière des membres du jury non salariés ou non rémunérés dans le cadre de leurs fonctions. Les frais de déplacement seront pris en compte sur la base du réel pour les frais de transport public et de nuitées (présentation du titre justificatif) et sur la base du barème fiscal publié au bulletin officiel des finances publiques-impôts pour les frais de repas et de transport en véhicule personnel.

## **AUTORISE**

le maire à effectuer toutes les démarches et formalités relatives à cette opération

## **DIT QUE**

les crédits permettant de lancer cette opération sont prévus au budget de l'exercice en cours.

## **Vote de la composition du jury :**

**Vote à bulletin secret :**

**Le groupe « Albi Bleu-Marine - FN » ne participe pas au vote.**

**Farah Kheloufi et Roland Foissac assurent le dépouillement.**

**Nombre de votants : 38**

**38 listes trouvées dans l'urne**

**37 listes conformes à la liste proposée**

**1 vote nul**

**Après avoir voté à scrutin secret, les membres suivants sont élus pour représenter le conseil municipal au jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement urbain rive droite, site de Pratgraussals :**

**Membres titulaires du jury de concours :**

- **Michel Franques**
- **Muriel Roques Etienne**
- **Pierre-Marie Sénes**
- **Naïma Marengo**
- **Fabien Lacoste**

**Membres suppléants du jury de concours :**

- **Louis Barret**
- **Patrick Béteille**
- **Claude Lecomte**
- **Enrico Spataro**
- **Pascal Pragnère**

**Vote de la délibération :**

**Nombre de votants : 41**

**Abstentions : 6 ( le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**28 / 59 - Quartier de Cantepau - projet de renouvellement urbain ANRU - signature du protocole de préfiguration**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**28 / 59 - Quartier de Cantepau - projet de renouvellement urbain ANRU - signature du protocole de préfiguration**

référence(s) :

Commission environnement et mobilité du 30 mars 2016

**Service pilote : Urbanisme et aménagement**

Autres services concernés :

Vie des Quartiers

Affaires Sociales

Petite enfance

Bâtiments

Commerce

Enfance Jeunesse Education

Affaires Culturelles

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

Dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, une partie du quartier de Cantepau a été retenue :

- dans un premier temps, au plan national, parmi les 1 300 quartiers prioritaires de la ville (QPV) sur la base du critère de la « *concentration urbaine de pauvreté* » .  
Au niveau de l'agglomération, deux autres quartiers d'Albi ont également été classés pour partie en QPV : Lapanouse / Saint-Martin et Veyrières / Rayssac.  
Le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020, signé en juillet 2015 par l'ensemble des partenaires, prévoit sur ces trois quartiers un programme annuel d'actions visant à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, à renforcer la cohésion sociale et à améliorer le cadre de vie.
- dans un deuxième temps, par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire d'intérêt régional au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) .

Dans la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 23 quartiers ont été retenus (11 quartiers en Midi-Pyrénées et 12 en Languedoc-Roussillon).

Les projets développés dans ces quartiers qui seront annexés aux contrats de ville et qui pourront être intégrés dans les Contrats de Plans Etat-Régions, bénéficient d'aides financières spécifiques, notamment de l'ANRU.

En soutenant des projets de restructuration urbaine sur un temps long, le nouveau programme national de renouvellement urbain de l'ANRU a pour ambition de transformer en profondeur les QPV qui concentrent les difficultés sociales et présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Le quartier de Cantepau a été retenu par l'ANRU en raison de la conjonction de ces deux facteurs :

- des problématiques sociales à traiter : un des quartiers les plus pauvres de France, un taux de chômage élevé, des actes de délinquance récurrents, 80% des enfants rentrant à l'école maternelle n'ont pas le français comme langue maternelle, une population jeune mais avec également des résidents âgés attachés au quartier ;
- des dysfonctionnements urbains à réparer : une densification de l'habitat social (25% des logements sociaux de la commune d'Albi concentrés sur 12,7 ha), des espaces enclavés, des commerces fragilisés, des circulations et des déplacements à repenser.

L'ANRU intervient selon une démarche de contractualisation comprenant deux étapes :

- un protocole de préfiguration d'une durée de 18 mois maximum fixant avec les différents partenaires un programme d'études préalables à la définition du projet urbain global,
- une convention pluriannuelle de mise en œuvre du programme d'ensemble décliné en actions permettant de faire évoluer durablement le quartier.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi en collaboration avec le bailleur social, Tarn Habitat, et avec l'implication des partenaires institutionnels (Etat ANRU, Conseil départemental du Tarn, CCI du Tarn et Caisse des Dépôts et Consignations) ont partagé leurs réflexions et visions pour assurer à l'échelle de 10 à 15 ans une mutation et un renouvellement urbain du quartier de Cantepau.

Il s'agit de poursuivre la dynamique d'actions en cours, de prioriser, coordonner et développer des interventions futures sur le quartier selon une orientation commune partagée par tous visant à :

- le rendre plus solidaire, apaisé et économe pour ses résidents, accueillant et attractif pour les nouveaux habitants en développant la mixité sociale et générationnelle par des opérations importantes sur l'habitat,
- l'ouvrir vers la ville et l'agglomération pour en faire un quartier mieux intégré dans son territoire (accessibilité, transports collectifs, déplacements doux,...),
- l'identifier comme un lieu important et reconnu de centralité regroupant services publics, équipements culturels et commerces de proximité, comme un quartier économique avec une zone d'activité revitalisée et comme un pôle de référence pour la formation professionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, déterminer les opérations pertinentes à conduire et définir une stratégie d'intervention permettant de séquencer les actions à mener sur les dix prochaines années, un projet de protocole de préfiguration a été élaboré par l'Agglomération, la Ville d'Albi et leurs partenaires qui comprend le programme d'études suivant :

- Une analyse sociale et sociologique du quartier (cofinancée par l'ANRU, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi, Tarn Habitat et le conseil départemental du Tarn).

Elle permettra d'approfondir la connaissance actuelle du fonctionnement social du quartier que chaque acteurs ne connaît que partiellement en fonction de son domaine d'intervention, d'observer les évolutions du quartier, et de déterminer des points de vigilance pour une mutation réussie du quartier vers le bien vivre ensemble et la tranquillité publique.

- Une étude de revitalisation commerciale et économique (cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi, la chambre de commerce et d'industrie du Tarn et le conseil départemental du Tarn)

Elle visera à renforcer la dynamique du pôle commercial de proximité en cours de réalisation boulevard Lannes et à identifier les potentialités de mutation de la zone commerciale en déprise économique située en frange du quartier prioritaire mais bénéficiant d'une localisation et d'une accessibilité en bordure de rocade.

- Une phase d'études de programmation habitat (cofinancée par l'ANRU, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi et Tarn Habitat)

Elle permettra d'identifier les potentialités de diversification de l'habitat du quartier à partir de l'offre existante et comprendra trois parties :

- l'analyse du parc existant et de ses potentialités d'évolution,
- des diagnostics techniques évaluant la faisabilité des propositions (arbitrage entre réhabilitation, démolition, requalification des typologies),
- une étude de marché portant sur le développement de la diversité de l'offre de logements au sein du quartier : accession sociale, offre privée, hébergement spécifique (personnes âgées, jeunes...).

- Une étude sur le relogement et l'accompagnement des populations au changement (cofinancée par l'ANRU et Tarn Habitat)

- Une étude globale de recomposition urbaine du quartier avec un volet sur l'organisation des services publics (cofinancée par l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi, et le conseil départemental du Tarn)

Elle proposera un Schéma d'Aménagement Global à réaliser sur 10 à 15 ans pour changer l'image du quartier : ouverture du quartier, organisation de la mobilité, requalification d'ensemble, mixité urbaine et diversité fonctionnelle par des opérations ciblées de démolition/ construction, meilleure lisibilité des services publics, prise en compte des enjeux de transition énergétique et de gestion urbaine de proximité....

Le budget prévisionnel HT pour la réalisation de ce programme d'études est évalué à 320 000 € avec les participations financières suivantes :

ANRU : 130 500 €, CDC : 29 500 €, Tarn Habitat : 43 000 €, conseil départemental : 24 000 €, CCI : 4 000 €, Agglomération : 44 500 €, Ville d'Albi : 44 500 €

Un comité de pilotage partenarial réunissant l'ensemble des partenaires du projet a été mis en place ainsi qu'un comité de suivi opérationnel qui sera animé par le chef de projet ANRU en cours de recrutement par l'Agglomération et co-financé par l'ANRU.

Le conseil citoyen de Cantepau, installé le 15 mars 2016 et le conseil de quartier permettront d'associer pleinement les habitants et les acteurs du quartier à cette démarche de projet.

Le 31 mars 2016, le préfet du Tarn, délégué territorial de l'ANRU a réuni les deux collectivités et leurs partenaires pour cette première étape du projet afin de finaliser le programme d'études et les engagements financiers de chacun dont l'ANRU et, de préparer la signature du protocole de préfiguration.

Je vous propose d'approuver le protocole partenarial de préfiguration du programme de renouvellement urbain du quartier de Cantepau

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020,

Vu le projet de protocole de préfiguration du programme de renouvellement urbain du quartier de Cantepau

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE :**

- le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau et son programme d'études
- la participation de la Ville d'Albi au financement du programme d'études à hauteur de 44 500 € HT

**DIT QUE**

les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours

**AUTORISE**

Mme le Maire à signer le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce protocole.

**Nombre de votants : 41**

**Pour : 38 (les groupes Majoritaire et "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Contre : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN")**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**29 / 60 - Avenue Albert Thomas/impasse de la Marinié – emplacement réservé n°16 - acquisition de biens immobiliers aux Consorts Huc**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER



**29 / 60 - Avenue Albert Thomas/impasse de la Marinié – emplacement réservé n°16 - acquisition de biens immobiliers aux Consorts Huc**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 30 mars 2016

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Bâtiments et énergies

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

Les consorts HUC ont saisi la ville pour lui proposer d'acquérir un ensemble de biens leur appartenant cadastré section AL n° 404 d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> et section AL n° 395 d'une superficie de 148 m<sup>2</sup>, sis avenue Albert Thomas et impasse de la Marinié.

En effet, l'habitation est concernée par l'emplacement réservé n° 16 figurant au plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi au bénéfice de la commune, afin de permettre l'élargissement de l'impasse et d'aménager le débouché sur l'avenue Albert Thomas.

Les consorts HUC ont accepté de céder leurs biens au prix global de soixante cinq mille euros (65 000€) conforme à l'avis du service du Domaine.

Les frais d'acte notarié seront supportés par la commune d'Albi, ceux des diagnostics réglementaires par les consorts HUC.

Je vous propose d'acquérir les parcelles cadastrées section AL n°404 et 395 appartenant aux consorts HUC aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme d'Albi,

VU l'avis du service du Domaine en date du 08/12/16,

VU l'accord des consorts HUC,

VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'acquisition d'un ensemble de biens appartenant aux consorts HUC, tel que décrit ci-après :

- section AL n° 395 d'une superficie de 148 m<sup>2</sup>,
- section AL n° 404 d'une superficie de 45 m<sup>2</sup>

au prix global de soixante cinq mille euros (65 000 €), conforme à l'avis du service du Domaine.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

**DIT QUE**

l'ensemble des frais sera supporté par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge des vendeurs.

**PRÉCISE QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21 824 article 2138.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**30 / 61 - Avenue Albert Thomas – diminution de l'emprise acquise au Département du Tarn en vue de l'élargissement d'une voie**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**30 / 61 - Avenue Albert Thomas – diminution de l'emprise acquise au Département du Tarn en vue de l'élargissement d'une voie**

référence(s) :

commission environnement - mobilité du 30 mars 2016

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

Par délibération en date du 28 septembre 2015, vous avez approuvé l'acquisition d'une partie d'un terrain appartenant au Département du Tarn, cadastré section BE n°70, sis avenue Albert Thomas, d'une contenance de 965 m<sup>2</sup> environ, sous réserve d'un mesurage par un géomètre-expert, au prix global de vingt cinq mille euros (25 000€).

Suite au document d'arpentage établi par un géomètre-expert, il s'avère que l'emprise nécessaire au projet d'élargissement de la voie s'élève à 780 m<sup>2</sup> au lieu des 965 m<sup>2</sup> reportés au Plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi, soit une diminution de 185 m<sup>2</sup> de la surface à acquérir initialement prévue.

Le Département a procédé, sur cette base, à une nouvelle consultation du service du Domaine qui a évalué cette parcelle, cadastrée à ce jour section BE n° 380, d'une contenance de 780 m<sup>2</sup>, à vingt mille euros hors taxe (20 000 € HT).

Aussi, il est proposé à la ville de revoir à la baisse le prix d'acquisition de cette parcelle, soit un prix global de 20 000 € au lieu de 25 000 €, conforme à l'avis du service du Domaine.

Les autres conditions de cette acquisition seraient inchangées.

Je vous propose d'approuver cette acquisition au prix de 20 000 € HT et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 21 mars 2016,

VU l'accord du Département du Tarn,

VU le document d'arpentage,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ENTENDU le présent exposé,

**APPROUVE**

l'acquisition d'une parcelle appartenant au Département du Tarn, cadastré section BE n°380, sise avenue Albert Thomas, d'une contenance de 780 m<sup>2</sup>, au prix de vingt mille euros hors taxe (20 000 € HT), conforme à l'avis du service du Domaine.

**PRECISE**

que les autres conditions de cette acquisition sont inchangées.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**31 / 62 - Rue René Rouquier – cession d'une partie d'un espace public à un riverain – ouverture d'une enquête publique de déclassement**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**31 / 62 - Rue René Rouquier – cession d'une partie d'un espace public à un riverain – ouverture d'une enquête publique de déclassement**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 30 mars 2016

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

Monsieur François Fabre a saisi la ville afin d'acquérir une partie d'un espace public, cadastré section AP n° 321, d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>, sise rue René Rouquier.

En effet, il souhaite pouvoir accéder à l'arrière de sa propriété, cadastrée section AP n°381, située 26 rue de Ciron.

La partie d'espace public dont il est demandé l'acquisition, est engazonnée et ne fait l'objet d'aucun aménagement particulier.

Préalablement à sa cession, il conviendrait de désaffecter et de déclasser ce terrain du domaine public communal, en procédant à une enquête publique.

A l'issue de celle-ci, si les conclusions du commissaire-enquêteur sont favorables à ce déclassement, ce bien serait transféré dans le domaine privé de la commune.

Monsieur Fabre a accepté d'acquérir ce terrain, situé en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Albi, au prix de soixante euros (60,00 €) le mètre carré, sous réserve de l'avis du service du Domaine.

Il est précisé que la commune vend ce terrain en l'état ; l'ensemble des aménagements envisagés par monsieur Fabre serait à sa charge exclusive y compris ceux rendus nécessaires du fait de la topographie et de la déclivité des lieux (clôtures, murs de soutènement .....).

L'ensemble des frais relatifs à l'enquête publique sera supporté par monsieur Fabre.

Je vous propose de mettre en œuvre la procédure de déclassement de cette partie d'espace public en vue de sa cession et d'autoriser le maire à ouvrir l'enquête publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'expropriation,

Vu le courrier de monsieur Fabre,

Vu le plan,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

**AUTORISE**

le maire à lancer la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie d'un espace public, cadastré section AP n° 321, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> environ, sis rue René Rouquier.

La superficie du terrain à céder sera déterminée par un document d'arpentage établi par un géomètre expert, à la charge de monsieur Fabre.

**PRECISE QUE**

l'ensemble des frais liés à cette opération (géomètre expert, frais d'enquête publique, publication dans la presse....) sera supporté par l'acquéreur.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services



URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**32 / 63 - Rue René Rouquier - Substitution de la Société Française des Habitations Economiques (SFHE) par la Société MESOLIA HABITAT**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER

**32 / 63 - Rue René Rouquier - Substitution de la Société Française des Habitations Economiques (SFHE) par la Société MESOLIA HABITAT**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 30 mars 2016

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Service Administration Droit des Sols

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

Par délibérations en date du 30 juin 1997 et du 29 juin 1998, le conseil municipal a approuvé la cession d'un terrain à la Société Française des Habitations Économiques (SFHE) - Groupe Arcade, cadastré section AP n° 317 en partie, sis rue René Rouquier.

La société dénommée Mesolia Habitat, société anonyme d'Habitation à Loyer Modéré (SA HLM), a acquis la branche complète d'activité exploitée par la société anonyme d'HLM SFHE. Cette acquisition comprend l'universalité de tous les biens, droits, actions et obligations nécessaires à cette exploitation.

De ce fait, elle a fait part à la ville de son intention de poursuivre cette acquisition en lieu et place de la SFHE.

Les conditions de la vente de la parcelle, cadastrée à ce jour section AP n°417, d'une contenance de 1 482 m<sup>2</sup>, seraient inchangées.

L'ensemble des frais afférents à cette opération sera à la charge de l'acquéreur ; les diagnostics réglementaires seront supportés par la collectivité.

Je vous propose d'approuver la substitution de la société Mesolia Habitat et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment, à signer les actes correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations en date du du 30 juin 1997 et du 29 juin 1998,

Vu le courrier de la société Mesolia Habitat en date du 17 mars 2016,

Vu l'attestation notariée en date du 23 avril 2016, relative à l'acquisition de la branche complète d'activité par la société Mésolia Habitat,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

la substitution de la société MESOLIA HABITAT en lieu et place de la Société Française des Habitations Économiques (SFHE), relative à la cession de la parcelle, cadastrée section AP n°417, pour une contenance de 1 482 m<sup>2</sup>, sise rue René Rouquier.

**PRÉCISE QUE**

les conditions de cette cession sont inchangées.

**AUTORISE**

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes authentiques correspondants.

**INDIQUE QUE**

l'ensemble des frais sera supporté par la société Mesolia Habitat ; les diagnostics réglementaires seront à la charge de la commune (termites ....).

**PRÉCISE QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, chapitre 011 820 article 6288.

La recette sera inscrite au budget supplémentaire de l'année 2016.

**Nombre de votants : 41**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

**33 / 64 - Canavières - création d'une nouvelle zone d'aménagement différé (ZAD) par la communauté d'Agglomération de l'Albigeois – avis favorable de la commune**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER, Roland FOISSAC

**33 / 64 - Canavières - création d'une nouvelle zone d'aménagement différé (ZAD) par la communauté d'Agglomération de l'Albigeois – avis favorable de la commune**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 30 mars 2016

**Service pilote : Action foncière**

Autres services concernés :

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Service commun ADS

Parcs, jardins et espaces naturels

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

**Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur**

Par arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2010, il a été créé, sur la commune d'Albi, une zone d'aménagement différé (ZAD) de Canavières.

Cette ZAD avait pour objet de constituer des réserves foncières en vue de lutter contre l'insalubrité, de créer des zones d'expansion de crues et de sauvegarder cet espace naturel.

Son périmètre recouvrait exclusivement des parcelles concernées par le plan de prévention des risques d'inondation de l'Albigeois (PPRIA), situées en zone agricole (zone A) du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi, qui sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme.

La commune d'Albi est bénéficiaire du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de cette ZAD.

Depuis sa création, la ville d'Albi, par préemptions ou acquisitions amiables, s'est rendue propriétaire d'une surface de 7,2 hectares environ soit 10 % de la superficie de la ZAD.

Elle est parvenue à constituer, au fil de ces acquisitions, des tènements fonciers d'une certaine importance, dans le but de favoriser et de pérenniser la vocation agricole de ce secteur en réintroduisant le maraîchage.

Cette ZAD devait initialement expirer au terme d'une durée de 14 ans, soit en janvier 2024. La loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, a réduit la durée de validité des ZAD de 14 ans à 6 ans renouvelable, ramenant ainsi la date d'échéance de la ZAD de Canavières au 6 juin 2016.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de créer des ZAD, par délibération motivée, après avis favorable des communes, conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code de l'urbanisme.

Aussi, considérant l'intérêt général que présente le droit de préemption pour la constitution des réserves foncières et afin de poursuivre l'intervention de la Commune d'Albi sur le secteur de Canavières, la commune s'est rapprochée de la communauté d'Agglomération de l'Albigeois afin de créer une nouvelle zone d'aménagement différé (ZAD).

Elle aurait pour objet de constituer des réserves foncières en vue de lutter contre l'insalubrité, de créer des zones d'expansion de crues, de sauvegarder cet espace naturel et de redonner sa vocation maraîchère à ce secteur.

Cette ZAD porterait sur le même périmètre et désignerait la commune d'Albi comme bénéficiaire du droit de préemption.

En application de l'article L 212-1 du code de l'Urbanisme, je vous propose de donner un avis favorable à la création de cette nouvelle ZAD de Canavières par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 212-1,

VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2010 portant création de la ZAD « secteur de Canavières »,

Vu le bilan positif de l'actuelle ZAD de Canavières,

Vu la demande de la commune d'Albi en date du 16 mars 2016 auprès de la communauté d'agglomération,

VU le dossier qui l'accompagne,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **DONNE**

un avis favorable à la création, sur le territoire de la commune d'Albi, d'une zone d'aménagement différé (ZAD) de Canavières par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Son périmètre comprendra les parcelles incluses dans le tracé délimité par un trait rouge dans le plan annexé à la présente délibération, et elle aura pour objet de constituer des réserves foncières en vue de lutter contre l'insalubrité, de constituer des zones d'expansion de crues, de sauvegarder cet espace naturel, et de redonner sa vocation maraîchère à ce secteur.

#### **PRECISE QUE**

cette nouvelle ZAD de Canavières ne sera créée qu'à compter du 6 juin 2016, et ce, pour une durée de six ans renouvelable.

#### **DIT QUE**

la commune d'Albi sera bénéficiaire du droit de préemption.

#### **DONNE TOUS POUVOIRS**

au maire pour accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

EAU, FONTAINES ET RIVIÈRES

**34 / 65 - Construction d'un outil de production mutualisé d'eau potable, approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER, Roland FOISSAC

**34 / 65 - Construction d'un outil de production mutualisé d'eau potable, approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 30 mars 2016

**Service pilote : Eau - risques naturels**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Claude Lecomte

**Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur**

Les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry prélèvent leur eau brute destinée à la production d'eau potable dans la même ressource, à savoir la rivière Tarn.

Ces quatre communes gèrent leur compétence de l'eau potable en régie et se sont engagées par délibération à poursuivre ce mode de gestion.

Au regard des enjeux en terme de qualité de l'eau et de gestion financière pour les années à venir, ces communes ont choisi, dès, 2012 d'étudier ensemble la faisabilité d'un projet de construction d'un outil de production d'eau potable mutualisé.

Le 2 janvier 2013, après qu'un groupement de commande ait été constitué entre ces quatre communes, la réalisation des études de faisabilité a été confiée à un bureau d'études spécialisé, IRH Ingénieur Conseil.

Cette étude a conclu que le projet le plus pertinent consiste en la construction d'une nouvelle station de production d'eau potable sur le site de Caussels à Albi en raison de l'historique du site et des réseaux existants. L'enveloppe financière pour les travaux était estimée en valeur 2013 à 16 815 000 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage mais compris les travaux éventuels de nouveaux réseaux d'interconnexion entre les communes et le site de production). Il s'agit de l'évaluation financière la moins onéreuse de l'ensemble des possibilités étudiées.

Afin de tenir compte des contraintes, notamment financières, imposées par les partenaires de ce projet, il existe une nécessité de construire cet équipement pour le compte des quatre communes, étant entendu que selon les dispositions réglementaires imposant la prise de compétence au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouvel outil de production sera à terme transféré à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le montage juridique retenu pour cette opération est issu de l'article 2 II de la loi de Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP) n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, il s'agit d'une co-maîtrise d'ouvrage.

La commune d'Albi serait chargée de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de ce projet de construction de station d'eau potable, ce qui implique qu'elle exerce la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des communes parties à la convention.

A ce titre, la commune d'Albi, sera chargée d'organiser la consultation et le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé de l'élaboration du programme, de la rédaction des pièces relatives à la consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché de conception réalisation, le suivi des études et travaux, la



rédaction et le suivi des dossiers et procédures administratives, ainsi que des éventuels dossiers de consultation pour toutes études complémentaires nécessaires.

La commune d'Albi validera également le programme de l'opération en concertation avec les trois communes partenaires du projet, dès lors que l'enveloppe financière maximale de l'opération est respectée pour 20 000 000 € HT pour l'ensemble de l'opération y compris frais de maîtrise d'œuvre et frais de maîtrise d'ouvrage.

La commune d'Albi est chargée de la mise en œuvre de la consultation et l'attribution des marchés pour la conception-réalisation de la station de production d'eau potable et des équipements associés (prélèvement de la ressource, stockage d'eau traitée, raccordement des réseaux d'eau potable, ...), sa commission d'appel d'offres ou son représentant du pouvoir adjudicateur le cas échéant étant seuls compétents pour les attributions de marchés. Les autres communes seront associées à l'analyse des offres dans le cadre d'un comité technique auquel elles seront invitées à participer.

Enfin, la commune d'Albi effectuera les opérations de réception des travaux et assistera le nouvel exploitant communautaire lors de la mise en service de l'équipement.

La répartition du coût entre les communes a été déterminée en fonction de la consommation cible définie par chaque commune et prise en compte pour le dimensionnement de la nouvelle station, à savoir 76,02 % pour Albi, 5,51 % pour Arthès, 8,45 % pour Lescure d'Albigeois et 10,02 % pour Saint-Juéry.

Pour ce faire, la commune d'Albi cédera aux communes d'Arthès, de Lescure d'Albigeois et de Saint-Juéry une quote-part du foncier correspondant à l'opération.

La commune d'Albi sollicitera les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour un montant correspondant à 30 % de l'intégralité du projet; ainsi que l'aide du Conseil Départemental du Tarn à hauteur de 40 % du projet pour les parts des communes d'Arthès et de Lescure d'Albigeois.

Il vous est demandé d'approuver la convention de co-maitrise d'ouvrage annexée à la présente délibération et selon les modalités principales présentées ci-dessus, et d'autoriser le Maire à la signer.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de Maîtrise d'Ouvrage Publique n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004,

Vu le Code des Marchés Publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### **APPROUVE**

les termes de la convention de co-maitrise d'ouvrage par laquelle la commune d'Albi est désignée maître d'ouvrage opérationnel pour la construction de la station mutualisée de production d'eau potable entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry,

## **DONNE POUVOIR**

au maire pour signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage ainsi que les marchés avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres de la ville d'Albi ou son pouvoir adjudicateur selon les formes de consultation exercées et pour exécuter l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de la convention et de la construction de l'outil de production d'eau potable.

**Nombre de votants : 40**

**Abstention : 1 ( Pascal Pragnère de la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

BIODIVERSITÉ ET ÉNERGIES

**35 / 66 - Transfert au Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques » (IRVE).**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER, Roland FOISSAC

**35 / 66 - Transfert au Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques » (IRVE).**

référence(s) :

Commission environnement mobilité du 30 mars 2016

**Service pilote : Assurances - Patrimoine privé communal**

Autres services concernés :

Direction des Affaires financières

Direction des Affaires Juridiques

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Domaine Public

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue, Jean-Michel Bouat

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Selon les dispositions de l'article L.2224-37 du code général des collectivités territoriales, dès lors qu'il n'existe pas d'offre ou que celle-ci est insuffisante ou inadéquate, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge (bornes).

Cependant, les communes peuvent transférer cette compétence aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité telles qu'elles sont visées à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales.

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn, SDET, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a engagé fin 2014 une réflexion sur le développement des nouveaux usages du réseau de distribution de l'électricité et l'opportunité d'un déploiement de bornes de charge pour véhicules électrique et rechargeables sur le territoire du département du Tarn. A cet effet, le comité syndical du SDET a délibéré le 19 juin 2015 en approuvant ses nouveaux statuts à l'unanimité des membres, avec notamment l'article 4-2-3 l'habilitant à exercer la compétence optionnelle Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE).

Il convient d'encourager le déploiement d'infrastructures de carburants alternatifs, alors que l'on constate une carence des initiatives privées, tant au niveau des constructeurs automobiles que des distributeurs d'énergie ou de carburant.

Compte tenu de l'intérêt technique et financier de confier à un organisme spécialisé la mise en œuvre et la gestion des bornes de recharges électriques, il vous est demandé de procéder au transfert de la compétence optionnelle IRVE en faveur du SDET.

Ce transfert de compétence implique la prise en charge par le SDET, pour le compte de la ville d'Albi, de l'investissement à porter et du fonctionnement lié aux équipements. A ce titre, seront à la charge du SDET les travaux de création (fourniture et pose des bornes, y compris le raccordement au réseau d'électricité), l'exploitation, la gestion du patrimoine et des consommations électriques, la supervision, l'interopérabilité, la commercialisation des services de recharge, la maintenance des matériels.

Au titre du transfert de compétence, le SDET, pourra bénéficier du dispositif d'aide aux investissements

d'avenir de l'État (ADEME).

La contribution aux charges d'exploitation sera payée par l'utilisateur du service auprès de l'exploitant, étant précisé que la gestion des transactions financières pourra être confiée à un opérateur privé spécialisé après mise en concurrence et publicité.

La ville d'Albi devra s'acquitter chaque année d'un montant maximum de 500 € par borne implantée sur son territoire, ce montant étant dégressif et cette participation étant limitée à une durée de 10 années au-delà desquelles la ville sera intégralement déchargée de toute participation financière.

La ville s'engage par le transfert de compétence, à la mise à disposition gracieuse du SDET, des emplacements d'implantation des dispositifs de recharge, et ce dès lors qu'ils ne sont pas situés sur des zones payantes à la date du transfert de compétence.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-37,

Vu la délibération du comité syndical du SDET en date du 19 juin 2015 par laquelle l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le Tarn, a modifié ses statuts pour exercer la compétence optionnelle Infrastructures de Charge pour Véhicules Électriques (IRVE),

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

le transfert de la compétence Infrastructure de Charge pour Véhicules Électriques (IRVE), au SDET,

### **AUTORISE**

le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

BIODIVERSITÉ ET ÉNERGIES

**36 / 67 - Fourniture de carburants : constitution d'un groupement de commandes et autorisation de signature des marchés**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER, Roland FOISSAC

**36 / 67 - Fourniture de carburants : constitution d'un groupement de commandes et autorisation de signature des marchés**

référence(s) :

Commission Ressources Organisation du 29 mars 2016

**Service pilote : Commande publique**

Autres services concernés :

Parc Automobile

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Direction des Affaires Financières

Direction des Affaires Juridiques

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue, Louis Barret

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur**

Les services de la ville d'Albi, de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Albi s'approvisionnent en carburants (gazole, gazole amélioré, gazole non routier d'hiver et d'été, et essence sans plomb 95) à partir de 4 sites :

- Le centre technique de Charcot, qui dispose de pompes à gazole, de gazole non routier et d'essence sans plomb 95, ce site délivre du carburant pour les véhicules de l'Agglo, les véhicules du CCAS de la ville d'Albi et ceux de la ville d'Albi ;
- Le centre technique de Jarlard, qui dispose de pompes à gazole et gazole non routier pour les véhicules des services de l'Agglo et pour le service des eaux de la ville d'Albi ;
- Site de Galinou pour les bus de l'agglo roulant au gazole ;
- Le centre de gestion des déchets de Puygouzon, pour les véhicules de collecte de l'Agglo roulant au gazole.

Les 3 collectivités réunies consomment annuellement environ 463 000 litres de gazole, 468 000 litres de gazole amélioré, 78 000 litres de gazole non routier et 58 000 litres de super sans plomb 95.

En vue d'obtenir des économies d'échelle, il est nécessaire de constituer aujourd'hui un groupement de commande en vue de l'achat de carburants. Compte tenu des évolutions techniques à intervenir sur certains sites et en fonction de la réglementation en vigueur concernant le stockage et la distribution de carburant, le groupement de commande à constituer se limite à conclure des marchés pour une durée de deux années.

Le coordonnateur du groupement serait la communauté d'agglomération de l'Albigeois, chargée d'établir la consultation, de notifier les marchés aux entreprises retenues par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande, et d'exécuter le marché au nom et pour le compte des trois membres du groupement.

La consultation à lancer se fera dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert selon les modalités prévues aux articles 66 à 68 du code des marchés publics issu du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La consultation portera sur 2 lots qui feront l'objet de 2 marchés à bons de commande distincts.

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de gazole, de gazole amélioré et de gazole non routier (hiver et été)  
Quantité minimum pour deux ans et pour l'ensemble des membres du groupement et pour l'ensemble des quatre types de carburant : 1 500 000 litres – Pas de quantité maximum

- Lot n° 2 : Fourniture d'essence sans plomb 95

Quantité minimum pour deux ans et pour l'ensemble des membres du groupement : 100 000 litres – Pas de quantité maximum

L'analyse des offres sera effectuée par les services compétents des membres du groupement.

Les marchés seront attribués par la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.

Je vous demande donc d'autoriser le maire à signer le projet de convention constitutive du groupement de commandes, étant précisé que la coordination du groupement sera assurée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Je vous demande également d'autoriser le représentant de coordonnateur du groupement de commande à signer les marchés de fournitures issus de l'attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres du coordonnateur.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

### **APPROUVE**

le principe de constitution, avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Albi d'un groupement de commandes pour l'achat de tout type de carburants.

### **DECIDE**

du lancement de la consultation par voie d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de 2 marchés à bons de commande, avec quantités minimum et sans quantité maximum, qui seront passés pour une durée de deux ans :

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de gazole, de gazole amélioré et de gazole non routier (hiver et été)  
Quantité minimum pour deux ans et pour l'ensemble des membres du groupement et pour l'ensemble des quatre types de carburant : 1 500 000 litres – Pas de quantité maximum

- Lot n° 2 : Fourniture d'essence sans plomb 95

Quantité minimum pour deux ans et pour l'ensemble des membres du groupement : 100 000 litres – Pas de quantité maximum

### **AUTORISE**

le maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commande.

### **DONNE POUVOIR**

au représentant du coordonnateur du groupement de commande pour signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement de commande et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.



**DIT QUE**

les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services

CIRCULATION, STATIONNEMENT ET LOGISTIQUE

**37 / 68 - Nouvelle dénomination de l'impasse Compayré : Impasse Azémar**

**L'an deux mille seize le onze avril**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 5 avril 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

**Membres présents:**

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Philippe BONNECARRERE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MEDALLE, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Farah KHELOUFI, Jean-Christophe DELAUNAY, Jean-Marc BARDOU, Catherine BIAU, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

**Membres excusés :**

Louis BARRET donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Anne-Marie LUGAN donne pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU  
Geneviève MARTY donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD  
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

**Membre(s) absent(s) :**

Elodie NADJAR, Patrice BEDIER, Roland FOISSAC

**37 / 68 - Nouvelle dénomination de l'impasse Compayré : Impasse Azémar**

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 30 mars 2016

**Service pilote : Circulation - Stationnement - Domaine public**

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Régie Voirie - logistique - signalisation

Bureau d'études VRD Génie urbain

Système d'Information Géographique

Urbanisme et aménagement

Droits des sols

Action foncière

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

**Patrick BETEILLE, rapporteur**

Considérant que l'actuelle appellation « Impasse Compayré » est contestée et que dans le quartier une rue porte le même nom, l'association de quartier du Castelvieil a proposé que l'impasse à mi rue du Castelvieil soit redénommée. Elle propose : Azémar, troubadour occitan du XIII<sup>ème</sup> siècle, né dans ce même quartier, protégé de Pierre II d'Aragon et de Raymond VI.

Cette nouvelle dénomination mettra effectivement fin à une homonymie parfois source de confusion.

Les deux riverains de la voie consultés ont donné leur accord.

Sans doute, serait-il souhaitable que l'on mentionnât « ancien impasse Compayré » sur la nouvelle plaque de rue.

La plaque de rue porterait l'inscription suivante :

**Impasse Azémar**

    Troubadour occitan du XIII<sup>ème</sup> siècle  
    né au Castelvieil  
    *(anciennement Impasse Compayré)*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

d'approuver les conclusions du présent rapport.

**Nombre de votants : 40**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Jean-Luc Bordenave  
Directeur général des services